

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4328 du Vendredi 3 Avril 2026 - 75^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr Secus aut

ELECTRICITÉ



À Brazzaville, les coupures d'électricité récurrentes sont devenues source d'exaspération pour les habitants. (P.3)

Un véritable calvaire pour la population

COUP D'OEIL EN BIAIS
Docteur Constant Ebara Péa critique l'élite au pouvoir (P.5)

POINT DE VUE
«Le serment de la concorde»:
Denis Sassou N'Guesso s'engagera devant la nation et le monde
Maître ATIGHA DAH KANA
Doctorant en Droit et Politologue (P.6)

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

La RDC complète le contingent africain

C'est fait ! La République démocratique du Congo s'est imposée (1-0, après prolongation) mardi 31 mars 2026 à Guadalajara, au Mexique, aux dépens de la Jamaïque en match de barrage intercontinental et se qualifie pour la Coupe du monde 2026. Elle devient ainsi la dixième nation africaine qualifiée pour cette compétition prévue du 11 juin au 19 juillet prochains aux États-Unis, au Canada et au Mexique. Cette qualification met fin à 52 ans d'absence, après la seule participation du pays (alors Zaïre) en 1974.

OEUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES

Les responsables paroissiaux et diocésains étaient en formation à Brazzaville



Les participants à la session (P.11)

CANAL+ ROYAL!
TOUS LES ABONNES SONT ROIS

LE DECODEUR HD 1000F CFA
DES LA FORMULE EVASION
PARABOLIC 1 000 FCFA + INSTALLATION EXPRESS

REABONNEZ-VOUS A VOTRE FORMULE
15 JOURS OFFERTS
A TOUTES LES CHAINES
+ DSTV SUPER SPORT

92 92
CANAL+ CONGO

EDITORIAL
Violences à l'hôpital

Société PEANUTS DISTRIBUTION CONGO SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
 Au capital: UN MILLION (1.000.000) de Francs CFA
 Siège social: 420, Avenue Charles DE GAULLE, Immeuble 420, 2^e étage, Porte **B02-4**,
 en face du Restaurant «ALICIA» Centre-Ville, Arrondissement 1 Lumumba,
 POINTE-NOIRE
 REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Berthe Candille LOEMBET SAMBOU**, Notaire à Pointe-Noire, conformément à l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économiques suites au Traité de l'organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), enregistré à la recette des impôts de Pointe-Noire centre, le Vingt-Six Février Deux Mille Vingt-Six, **Folio 039/61, N°1776**, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle ayant pour objet social principal:

Objet social: Import-export et Distribution: Des denrées alimentaires; Vente en gros et détails des objets de Piétés et divers articles Religieux; Vente en gros et détail des pièces détachées des véhicules.

Et pour réalisation de l'objet social:

L'Emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux.

La prise de participation dans toute société existante ou à créer.

Et, Généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à objet similaires connexes ou complémentaires.

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle «SARLU».

Dénomination: PEANUTS DISTRIBUTIONS CONGO SARLU

Siège social: 420, Avenue Charles DE GAULLE, Immeuble 420, 2^e étage, Porte B02-4, en face du Restaurant «ALICIA» Centre-Ville, Arrondissement 1 Lumumba, POINTE-NOIRE.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre de commerce et du crédit mobilier.

Gérance: Madame **Ahmedine Flore Laetitia LOUNANA KOUTA**.

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la ville de Pointe-Noire, le 13/03/2026, sous le N° **CG-PNR-01-2026-B13-00070**.

Pour avis.

Société H.M SERVICES

Société à Responsabilité Limitée UNIPERSONNELLE
 Au capital: 1.000.000 de Francs CFA
 Siège social: Pointe-Noire, 101, avenue Moe Katt MATOU, Centre-Ville, Arrondissement n° 1
 Lumumba, POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

I-Suivant Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du Dix-huit Février Deux Mille Vingt-Six (18/02/2026), dressé par Maître **Berthe Candille LOEMBET SAMBOU**, Notaire à Pointe-Noire, Boîte Postale 5293, Avenue Charles DE GAULLE, enregistré le Vingt-quatre Février Deux Mille Vingt-Six (24/02/2026), à Pointe-Noire Centre Folio 037/8 N° 1610.

II- L'Assemblée Générale Extraordinaire sur rapport de la gérance décide de modifier l'objet social de la société.

III- L'objet social de la Société est désormais:

- Location de Véhicules;
- Gardiennage;
- Bâtiment et Travaux Publics;
- Fournitures de pièces Détachées ON/OFFSHORE;
- Fournitures d'équipements de protection individuelle;
- Centrale d'achat;
- Accueil & Voyage.

IV- L'Assemblée Générale Extraordinaire a renouvelé le mandat du Gérant, en la personne de Monsieur **Aurel Cyriaque Gislain MOULETI**.

V- L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que depuis la Constitution de la Société avec deux associés et sous la forme Société A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL) intervenue le trente mars deux Mille Neuf (30/03/2009), la Société a subi plusieurs modifications, notamment:

- a. Suivant Procès-Verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du Neuf Juin Deux Mille Douze (09/06/2012), enregistré le Vingt-quatre Août Deux Mille Douze, Folio **152/115 N°6458**, la Société a été transformée en Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, suite à la Cession de l'intégralité des parts, entraînant, ipso facto, le changement de gérant.
 - b. Suivant Procès-Verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du Neuf JUILLET Deux Mille Douze (09/06/2012), entérinant sur la cession des parts, entraînant, ipso facto, le changement de gérant.
 - c. Suivant Procès-Verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire, du Dix Décembre Deux Mille Douze (10/12/2012), enregistré le Dix-huit Janvier Deux Mille Treize (18/01/2013), Folio **013/132 N° 718** ayant modifié l'objet social.
 - d. Suivant Procès-Verbal Assemblée Générale Extraordinaire du Sept Décembre Deux Mille Douze (07/12/2012), enregistré le Vingt-huit Février Deux Mille Treize (28/02/2013), Folio **039/9 N° 2153**, ayant encore modifié l'objet social et maintenant le gérant dans ses fonctions.
- VI- Toutes ces mentions modificatives ont été portées au Greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2009-B13-00854**, le Trois Mars Deux Mille Vingt-six (03/03/2026).

Pour avis.



PROJET SOCIETE CIVILE ET EGALITE DE GENRE DANS LES REGIONS DU CENTRE DU CONGO (SCIEGE -CENTRE CONGO)

AO_GRET/SCIEGE-001/2026

Contrat NDICI AFRICA/2024/459-505

1. Le Gret est une ONG internationale de développement, de droit français, créé en 1976. Il est présent au Congo depuis 2002, en appui à la société civile et en appui des collectivités locales dans la mise en place des services de gestion des déchets. Le Gret a reçu une subvention de l'Union européenne afin de mettre en œuvre les activités dans le cadre du projet SCIEGE-Centre Congo. Ces activités sont financées pour une durée de 36 mois. Il a pour objectif de «**renforcer la contribution de la société civile congolaise à l'égalité de genre et à un développement socio-économique plus inclusif au Congo**».

2. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un certain nombre d'activités mobilisant les acteurs locaux dans les départements de la Lekoumou, du Pool, des Plateaux et de Brazzaville seront organisées. L'organisation de certains de ces ateliers nécessitera la mobilisation d'un service traiteur.

3. Par le présent appel d'offre, le Gret invite les soumissionnaires ayant les qualifications requises, à soumettre des offres sous plis fermés pour assurer des prestations de restauration. Ce marché est subdivisé en quatre lots ci-dessous indiqués:

- o Lot 1: Zone d'intervention: Brazzaville
- o Lot 2: Zone d'intervention: Kinkala et Mindouli
- o Lot 3 : Zone d'intervention: Djambala et Ngo
- o Lot 4: Zone d'intervention: Sibiti et Zanaga

Le candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible. Toute offre partielle est irrecevable.

4. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'offres Ouvert tel qu'il est défini dans le PRAG

5. Le Dossier d'Appel d'Offres, peut être retiré de lundi à vendredi entre 8h30 et 17h00 aux adresses suivantes:

- **A Brazzaville:** Siège du Gret, 28bis, rue ILOULOU FOUTIKA, La Poudrière, Moundali/Brazzaville
- **A Kinkala:** Siège de l'ONG CADACO, Quartier Vindza Kinkala, Av. Bernard Kolela (vers Armée du salut) Tél.05 538 26 41 / 06 915 04 32
- **A Sibiti:** Siège de l'ONG CJID, Quartier Mounssanda Sibiti, Av. Denis SASSOU (vers le colonel Mbama Mouanda) Tél.06 753 18 49/ 06 969 63 63
- **A Djambala:** Siège de l'ONG ADUR, Quartier Angounou Djambala Tél. 06 664 26 66 / 06 599 29 79

6. Les plis devront parvenir aux adresses indiquées ci-dessus dans une enveloppe scellée, au plus tard le 27 avril 2026 à 12h30, et seront ouverts à Brazzaville sise 28bis, rue ILOULOU FOUTIKA, La Poudrière, Moundali/Brazzaville le 29 avril 2026 à 10h30, en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Pour toute question concernant l'appel d'offres, veuillez contacter le Gret au plus tard le 10 avril 2026 à minuit, par e-mail à ao.congo@gret.org

Brazzaville, le 24 mars 2026

Armel NKIE
 Chef de projet

ELECTION PRESIDENTIELLE

La Cour constitutionnelle proclame Denis Sassou-Nguesso élu avec 94,90% des voix

La Cour constitutionnelle a publié samedi 28 mars 2026 les résultats définitifs de l'élection présidentielle, scrutin des 12 et 15 mars 2026. Devant la presse nationale, le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, entouré des membres de cette institution, a lu la décision relative à la proclamation des résultats qui consacrent l'élection, dès le premier tour, du Président Denis Sassou-Nguesso, avec 94,90% des voix.



Les membres de la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle a indiqué n'avoir enregistré qu'une seule requête en contestation de l'élection du Président de la République déposée par Mr Uphrem Dave Mafoula, candidat indépendant et président du parti Les Souverainistes, non reconnu par le ministère de l'Intérieur. La requête a été déposée le 20 mars 2026 pour dénoncer des irrégularités dans le processus électoral. Elle a examiné la requête et a conclu que les éléments présentés par le requérant ne suffisaient pas à prouver la réalité des allégations avancées, cette requête est donc irrecevable en raison d'un dé-

faut de preuves substantielles. En l'absence des preuves matérielles, la Cour constitutionnelle a confirmé la régularité des résultats des élections publiés par le ministre de l'Intérieur Raymond Zéphirin Mboulou, le 17 mars dernier, tout en les réajustant. A l'évidence, elle a estimé que les résultats reflétaient fidèlement le choix des électeurs. Elle a procédé à la proclamation des résultats de l'élection présidentielle, scrutins des 12 et 15 mars 2026, qui donnent vainqueur le Président Denis Sassou-Nguesso avec 94,90%, au lieu de 94,82%. Mabio Mavoungou-Zinga qui avait obtenu 1,48%, est re-

descendu à 1,40%. Les cinq autres candidats conservent les mêmes suffrages tels que publiés provisoirement. Le requérant Uphrem Dave Mafoula a reconnu les résultats, tout en gardant sa position. «Cela n'enlève pas la vérité de ce qui s'est passé. Ce que nous cherchons avant tout, c'est l'avancement du pays. En tant que politique, je suis attaché à une notion, celle de la légitimité», a-t-il déclaré, soulignant les irrégularités qui ont entachés, selon lui, les scrutins, affirmant que

ses délégués ont été menacés dans les bureaux de vote, le vote des mineurs et les voix qui lui ont été attribuées ne reflètent pas la vérité des urnes à Mossaka, Impfondo et bien d'autres localités. A noter que le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a été le premier dirigeant mondial à féliciter le Président Denis Sassou-Nguesso pour sa réélection.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ELECTRICITÉ

Un véritable calvaire pour la population

À Brazzaville, les coupures d'électricité récurrentes sont devenues source d'exaspération pour les habitants. Des quartiers entiers sont plongés dans le noir, entraînant des conséquences lourdes: les provisions se gâtent, l'activité économique ralentit et la vie quotidienne se complique considérablement.



Les dépannages à répétition

Les délestages fréquents affectent le moral des consommateurs et freinent toute perspective de relance ou de diversification de l'économie nationale. La capitale vit désormais au rythme des coupures, qui accroissent l'insécurité: braquages et vols se multiplient, contraignant la DGSP à reprendre son initiative visant à neutraliser les Kulunas et les «bébés» qui sèment la terreur dans les quartiers. L'accès à l'électricité est de plus en plus précaire. Les différents Gouvernements successifs n'ont pas répondu aux attentes de la population. L'Énergie électrique du Congo (E2C) enregistre souvent un déficit de production lié à des pannes récurrentes du système national, d'où les per-

turbations de la desserte observées ces derniers temps. Les ménages paient le prix fort et les petits producteurs souffrent également. E2C peine à regagner la confiance des usagers et à remplir sa mission. Aucune explication claire n'est fournie aux citoyens, qui s'interrogent et manifestent leur ras-le-bol. Il est devenu impossible de faire des provisions de nourriture correctement: les tenanciers de chambres froides enregistrent des pertes importantes. Le pays subit, en outre, des pénuries d'eau qui aggravent la situation. Malgré cette crise, l'attention des autorités semble monopolisée par la préparation de la prestation de serment du Président de la République, suite à la proclamation définitive

des résultats de la présidentielle des 12 et 15 mars 2026. Les préparatifs s'articulent autour du centre international de conférences de Kintélé, qui devrait accueillir la cérémonie en présence d'invités étrangers. Pendant ce temps, la population continue de traverser d'extrêmes difficultés: robinets à sec, éclairage aléatoire, silence apparent du Gouvernement face à la souffrance des citoyens. Les Congolais

aspirent avant tout à retrouver un accès stable à l'eau et à l'électricité pour se soigner, manger, s'habiller, scolariser leurs enfants et vivre en paix. La réforme de l'Énergie électrique du Congo apparaît comme une urgence. Il est nécessaire d'engager rapidement des actions concrètes pour moderniser l'entreprise, améliorer sa rentabilité et restaurer la confiance.

KAUD

CERCLE PERSPECTIVES ET REALITES (CPR)

Aimé Hydevert Mouagni s'insurge contre «les vieilles habitudes»

Le 28 mars 2026, à son domicile, Aimé Hydevert Mouagni, président du Cercle Perspectives et Réalités (CPR) et député de la première circonscription de Moundou, a reçu les membres de son parti ainsi que plusieurs ressortissants du Pool, venus de différents districts du département pour une rencontre citoyenne consacrée à la paix après la réélection du président Denis Sassou-Nguesso.

À l'aise dans la langue locale lari, Aimé Hydevert Mouagni a pris la parole sans difficulté devant les militants

et sympathisants rassemblés. Il a insisté sur la nécessité de la paix, valeur chère au Chef de l'État, et a appelé le Pas-

teur Ntumi à quitter la forêt, demandant au Gouvernement de lui garantir la sécurité. Le président du CPR a réclamé la signature d'un accord véritable avec l'intéressé, et non d'un texte dont certains profiteraient financièrement. «Le CPR entend rendre cette paix effective», a-t-il déclaré, insistant sur la conscientisation et la détermination pour soutenir l'action du Président

de la République. Reconnaissant l'existence de frustrations dans le pays liées aux nombreuses attentes des Congolais, il a qualifié ce nouveau quinquennat d'«espoir», estimant que le Président de la République saura apporter satisfaction au peuple, tout en condamnant l'ethnisation de la vie politique, qui, selon lui, ne garantit ni la paix, ni l'émancipation,

Editorial

Violences à l'hôpital

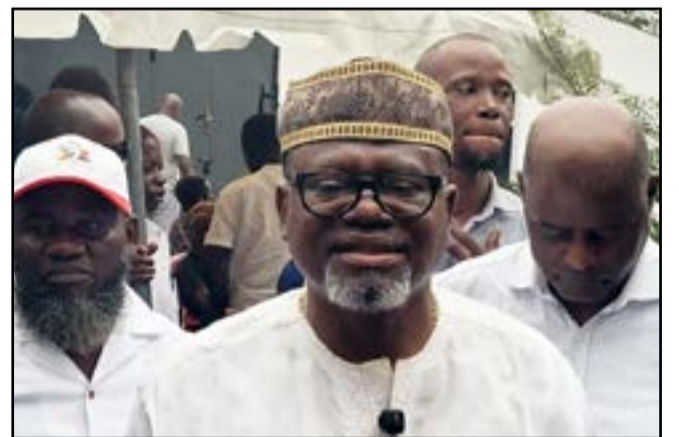
Les images sont révoltantes. Elles prennent aux tripes au fur et à mesure que pleuvent les coups de docteur sur la parturiente qu'elle «encourage» de fermes «mata !» (remonte !) à remonter sur son lit d'accouchement. Scène de vie courante dans un ménage avec un homme de forte corpulence tentant de ramener une épouse rebelle au bon sens? Non, pas du tout : nous sommes à l'hôpital « de référence » de Kinkole, à Kinshasa. Une femme vient d'accoucher et le médecin qui peine à lui faire admettre le bien-fondé de la suite de la procédure s'énerve et lui applique de vigoureuses gifles, deux ou trois, pour lui faire entendre raison. Incroyable !

Sauf que depuis la diffusion de cette vidéo, prise sur ordre même du médecin afin de se défendre en cas de poursuites pénales éventuelles, les opinions des deux rives du fleuve Congo se déchaînent. Non seulement elles se divisent entre partisans du médecin et solidaires de la victime, mais elles permettent aussi de se rendre compte que la question est moins anecdotique qu'il n'y paraît. Dans les hôpitaux des deux rives du fleuve Congo, la violence sur les patients est plus répandue qu'on ne dirait à première vue. Et les arguments des deux camps, tranchés, semblent se vêtir du manteau de bon sens. Il y a ceux qui soutiennent que le médecin doit se voir reconnaître des circonstances atténuantes puisque, quelle que soit la manière, il a permis de sauver une vie. A ce «prix» là !

La question divise et il serait léger de la traiter seulement en termes de «c'est en RDC», pas chez nous. Ce serait une grave erreur. Depuis que les réseaux sociaux ont diffusé cette vidéo, de nombreux témoignages de victimes ou de parents de victimes ont montré qu'à des degrés divers, la maltraitance des malades est une chose banale. Sauf que la question qui reste est : comment faire pour l'éradiquer ? L'hôpital est le sanctuaire, le dernier lieu où le malade est assuré de trouver soin et protection. Le serment d'Hippocrate n'est pas seulement une formule, c'est le bouclier contre les abus en milieu de santé.

Mais ces derniers temps, les promesses et les serments ne pèsent pas même le temps de les prononcer. Rien d'étonnant donc, que même en temps de paix, on harcèle des malades hospitalisés, ou qu'on leur exige de l'argent avant d'accéder dans une salle. La version théâtralisée du drame qui s'est joué à Kinkole a ses duplications dans les hôpitaux de Brazzaville et de Pointe-Noire. Bon nombre de malades qui y meurent décèdent faute de soins et de respect de l'éthique. Banal !

Albert S. MIANZOUKOUTA



Aimé Hydevert Mouagni

ni la reconnaissance, mais profite à quelques-uns. «Je ne suis que le président d'un parti politique et député de la première circonscription de Moundou. Nous organisons la mobilisation par l'acte militant. On essaie de conscientiser, mais c'est au Gouvernement de mesurer et d'entamer le traitement des causes qui nuisent à la paix et à la vie des populations dans leurs localités», a-t-il expliqué. Pour lui, il est urgent de bannir les vieilles habitudes, car les populations placent beaucoup d'espoir dans le Président de la République. Lors des échanges, plusieurs représentants des lo-

calités du Pool ont présenté leurs doléances au président du CPR. Ils ont notamment déploré le mauvais état de la route et de l'hôpital de Mbandza Ndounga, la relocalisation du péage de Nganga Lingolo à Koubola, la nécessité de reconstruire la route Kinkala-Matoumbou, la réhabilitation de la ligne électrique entre Nganga Lingolo et Linzolo, ainsi que l'amélioration de la route Goma Tsé-Tsé-Voka. Le chômage des jeunes figurerait également parmi leurs préoccupations.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point
Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64/ 05 5393746 République du Congo

INSERTION LEGALE

« ASCOMA CONGO SA »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social de Francs CFA : Cinquante-cinq Millions (55 000 000)
Siège social : quartier Ndji-Ndji, Centre-ville, Immeuble « Cube Center »
Pointe-Noire
République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2003.B14-01067

Approbation des comptes - Quitus à tous les Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux Comptes - Approbation de la proposition du Conseil d'Administration - Affectation du résultat - Approbation des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs - Approbation des rémunérations versées à la Direction Générale - Démission de Monsieur Farid CHEDID de son mandat d'Administrateur — Fixation du montant de l'indemnité de fonction — Approbation des honoraires versés aux Commissaires aux comptes - Approbation du transfert libre d'une action - Approbation du projet de transfert d'une action à intervenir Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société « ASCOMA CONGO SA » en date à Pointe-Noire du 13 mai 2025, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 13 mars 2026, enregistré à Pointe-Noire sous folio 117/22 n° 4913, les actionnaires de ladite société ont pris les résolutions suivantes
- Approbation des comptes ;
- Quitus à tous les Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux comptes •
- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration ,
- Affectation du résultat ,
- Approbation des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs ,
- Approbation des rémunérations versées à la Direction Générale ;
Démission de Monsieur Farid CHEDID de son mandat d'Administrateur ;
- Fixation du montant de l'indemnité de fonction ,

- Approbation des honoraires versés aux Commissaires aux comptes ;
- Approbation du transfert libre d'une action ;
- Approbation du projet de transfert d'une action à intervenir
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, conformément à la législation en vigueur sous le numéro CG-PNR-01-2003-B14-01067

Fait à Pointe-Noire, le 23 mars 2026

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNANGAISE,
Notaire

Annulation des lot 2 à 5 de la Demande de Proposition N°01/DP/PPSAC6/OCEAC/25

Notice officielle de publication (« Tender Notice »)

Annulation de Demande de Proposition

Pays: République du Congo-Brazzaville, Gabon. République Centrafricaine, Tchad,
Date: 17 mars 2026
Titre: Sélection des Partenaires de Mise en Œuvre des projets liés à l'amélioration des connaissances groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau des pays membres de la CEMAC
Tender-Nr.: N° 01/DP/PPSAC6/OCEAC/25
Intitulé du projet: Programme prévention du VIH-SIDA en Afrique Centrale (PPSAC)
Type de notification: Notice officielle de publication
Titre du contrat : Demande de Proposition (DP)
N° 01/DP/PPSAC6/OCEAC/25 relatif à la sélection des Partenaires de Mise en Œuvre des projets liés à l'amélioration des connaissances groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau des pays membres de la CEMAC
Numéro BMZ/KfW : 2018 67 852 & 2020 67 080
KfW-id : 512078

Lien de publication sur le site GTAI
<https://www.gtai.de/en/trade/kamerun/tenders/consulting-services-to-combat-stigmatization-and-discrimination-against-people-living-with-hiv-aids-1905042>.

Information sur l'annulation des lots 2 à 5 de la Demande de Proposition
Le Secrétaire Exécutif de l'OCEAC communique par la présente annonce que les lots 2 à 5 de la Demande de Proposition N°01/DP/PPSAC6/OCEAC/25 publiée dans le GTAI du 06 juin 2025 et dont les références se trouvent au point 1 ci-dessus ont été annulés.

Il s'agit de :
Lot 2 : Amélioration des connaissances des groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau du Congo-Brazzaville ;
Lot 3 : Amélioration des connaissances des groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau du Gabon ;
Lot 4 : Amélioration des connaissances des groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau de la République Centrafricaine ;
Lot 5 : Amélioration des connaissances des groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau du Tchad.

Cette annulation fait suite à l'Avis de Non-Objection délivrée par le KfW le 17 mars 2026.

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Catholic Relief Services appuie l'élaboration du Plan Stratégique National 2026-2030 de lutte contre le paludisme en République du Congo



Dans le cadre du renforcement de la riposte nationale contre le paludisme, le Ministère de la Santé et de la Population, avec l'appui de Catholic Relief Services (CRS), a organisé du 23 au 26 mars 2026 à Brazzaville, un atelier d'élaboration du Plan Stratégique National (PSN) de lutte contre le paludisme couvrant la période 2026-2030. Cet atelier s'inscrit dans le processus national de planification stratégique aligné sur la stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment la cible visant à réduire de 90% l'incidence du paludisme et la mortalité associée d'ici 2030.

Organisé à la suite de la revue à mi-parcours du PSN Paludisme 2023-2027, réalisé en février 2026, l'atelier avait pour objectif principal d'élaborer l'ébauche du nouveau plan stratégique national de lutte contre le paludisme pour la période 2026-2030.

Les travaux de cette rencontre ont permis de :

- mettre à jour le profil pays et l'analyse de la situation épidémiologique du paludisme ;
- définir les objectifs stratégiques du futur plan ;
- identifier les stratégies prioritaires et leurs modalités de mise en œuvre ;
- déterminer les activités à mener sur les cinq prochaines années ;
- élaborer un chronogramme de mise en œuvre ;
- proposer une stratégie de

mobilisation des ressources ;
• renforcer le cadre de suivi-évaluation de ce plan.

Placé sous la coordination du Conseiller à la santé du Ministère de la Santé et de la Population, le Dr Jean-Claude MOBOUSSE, cet exercice de 4 jours a été modéré par le Coordonnateur de l'Unité de coordination des projets et programmes du même ministère (UCPP), le Dr François LIBAMA. L'atelier a réuni près de 50 cadres issus des principales structures impliquées dans la lutte contre le paludisme, notamment le Ministère de la Santé et de la Population à travers le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), la Direction générale des soins et services de santé, l'Inspection générale de la santé, la Direction départementale des soins et services de santé

de Brazzaville, la Direction de l'hygiène et de la promotion de la santé, la Direction des pharmacies et des médicaments, le Comité de Coordination Nationale des projets financés par le Fonds mondial (CCN), les institutions de recherche impliquées dans la lutte contre le paludisme telles que le Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM) et l'Institut de recherche en science de la santé (IRSSA), les structures hospitalières dont le CHU de Brazzaville et l'Hôpital central des armées Pierre Mobengo, la société civile, les consultants nationaux et internationaux ainsi que CRS et ses sous-récepteurs (Médecin d'Afrique, CARITAS Congo, Club Jeunesse Infrastructure et Développement). La finalisation de ce document stratégique s'est poursuivie au



Vue d'ensemble sur l'atelier d'élaboration du Plan Stratégique National Paludisme 2026-2030



Photo d'ensemble des participants à l'atelier d'élaboration du PSN Paludisme 2026-2030

cours de la semaine du 30 mars au 3 avril, à travers la tenue d'un atelier technique restreint consacré à la consolidation du

document en vue de son adoption officielle. Véritable outil de plaidoyer stratégique, le PSN Paludisme

2026-2030 permettra à la République du Congo, de renforcer la mise en œuvre des interventions à fort impact en vue de progresser vers l'élimination du paludisme à l'horizon 2030, conformément aux orientations de l'OMS et aux engagements des Objectifs de Développement Durable. Il contribuera également à positionner le pays pour les futures opportunités de financement dans le cadre du 8e Cycle de subvention du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme, le GC8.

Par son appui constant à l'élaboration du nouveau cadre stratégique, CRS témoigne de sa fierté de marcher aux côtés du Gouvernement congolais dans la lutte contre le paludisme. À travers ce travail et les autres interventions menées sur le terrain, l'organisation confirme sa volonté d'accompagner le pays dans la construction d'une réponse plus efficace, mieux coordonnée et durable face à un enjeu majeur de santé publique.

L'équipe de rédaction de CRS.

INSERTION DES JEUNES

«Les propos du Président Denis Sassou-Nguesso ont été mal compris», affirme Précieux Massouemé

Le coordonnateur du Brazzaville International Leadership Youth Forum (BILYF), Précieux Massouemé, a déclaré lors d'un échange avec la presse que les paroles tenues par le Président de la République, Denis Sassou Nguesso, lors de son meeting de campagne à Djambala (Plateaux), au sujet de l'intégration des jeunes à la Fonction publique, ont été mal interprétées par certains Congolais, provoquant une vive réaction dans l'opinion.

Figure mobilisatrice du candidat président lors du scrutin des 12 et 15 mars 2026, Précieux Massouemé estime que le Chef de l'État réélu a été mal compris par une partie de la population. «Parlons franchement: le Président Denis Sassou Nguesso voulait simplement encourager les jeunes à prendre leur destin en main, ce n'est pas un appel à les abandonner. Il les a incités à développer des initiatives privées, à viser l'autonomie en se lançant dans l'entrepreneuriat, afin que les mécanismes mis en place par les pouvoirs publics puissent ensuite les accompagner», a expliqué le coordonnateur de BILYF.

Le Gouvernement a instauré quatre structures considérées comme clés de l'écosystème entrepreneurial et de l'emploi en République du Congo, destinées à dynamiser le secteur privé et faciliter l'insertion des jeunes: le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises; l'Agence congolaise pour la création d'entreprises; le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage, et l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises. «Nous évoquons les initiatives privées parce que les grandes nations qui aspirent au développement passent par l'entrepreneuriat; il faut donc inciter les jeunes à entreprendre. C'est



Précieux Massouemé

cela, prendre en charge sa vie. Ce n'est pas délaissier la jeunesse. La phrase a été mal interprétée: la Fonction publique ne peut plus absorber tout le monde aujourd'hui. Il faut donc encourager les jeunes à être autonomes, tout en les soutenant grâce aux dispositifs publics déjà mis en place pour faire d'eux de véritables acteurs», a insisté Précieux Massouemé.

Selon lui, les jeunes doivent se lever, se construire et s'assumer, en attendant un accompagnement renforcé des pouvoirs publics pour leur permettre de devenir des acteurs du développement. «Le président réélu porte une vision destinée aux jeunes pour qu'ils contribuent réellement au développement

du pays. Les jeunes congolais montrent chaque jour créativité et énergie: ils ont du potentiel, il leur faut juste être structurés, accompagnés et guidés», a-t-il ajouté.

Il a rappelé que la jeunesse, qui représente près de 70 % de la population, est l'avenir du Congo et que le pays ne restera pas à l'arrêt.

Transformer les résultats de la présidentielle en actions concrètes

Concernant la réélection de Denis Sassou Nguesso avec 94,82 % des voix, le coordonnateur de BILYF a estimé que ce plébiscite, qui traduit l'adhésion nationale à la vision du président sortant,

doit maintenant se matérialiser par des actes sur le terrain. Selon lui, le président réélu était le meilleur choix pour la jeunesse parce qu'il réunissait toutes les qualités requises. «Parmi les sept candidats en lice, qui remplissait ces critères? Le Congo avait-il besoin d'un novice ou d'un dirigeant expérimenté au leadership charismatique? C'est Denis Sassou Nguesso. Pour ceux qui l'ont choisi, le choix était évident. Nous avons assisté à une campagne bien organisée, structurée et conduite avec méthode; il a parcouru tous les départements. Nous ne pouvons qu'être fiers d'un tel résultat, qui démontre que Denis Sassou Nguesso porte une vision tournée vers l'avenir», a-t-il commenté.

Membre du Comité central du Parti congolais du travail, Précieux Massouemé a appelé à traduire ce résultat électoral en actions concrètes pour assurer le succès du nouveau quinquennat. En comparant la campagne présidentielle de 2026 à celle de 2021, il a relevé une nette évolution: la campagne de 2026 a confirmé la place de Denis Sassou Nguesso parmi les grands leaders africains. Le président réélu, a-t-il observé, a mené une campagne scientifique structurée, organisée et axée sur l'innovation, la technologie et le numérique.

Le coordonnateur de BILYF se montre confiant quant à la réussite du prochain quinquennat, estimant que les bases nécessaires ont été posées lors du mandat qui vient de s'achever.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Docteur Constant Ebara Péa critique l'élite au pouvoir

L'Universitaire Blanc Constant Ebara Péa porte un jugement sévère sur l'élite au pouvoir, responsable, selon lui, du retard de développement du Congo. Parlant du projet de société du Président Denis Sassou-Nguesso prévoyant d'injecter 5000 milliards de francs CFA «pour accélérer le développement» du pays, le politologue a déclaré sur le plateau de la télévision numérique Tsieleka Media: «Même si on investit 25000 milliards de francs CFA, rien ne marchera». Parce que, affirme-t-il, «nous avons une élite prédatrice, soucieuse de son tube digestif, et qui passe le temps à développer des comportements qui vont dans le sens de développer le sous-développement. Dans cette configuration, le développement ne viendra pas».

Un bébé noir abattu à Moukoundzi Ngouaka

Un bébé noir a été abattu par la police le dimanche 29 mars 2026 à 3 heures du matin à Moukoundzi Ngouaka, dans l'arrondissement 1 Makelekelé, à Brazzaville. Il est soupçonné d'être co-auteur de l'agression de deux femmes dans ce quartier proche du marché Total de Bacongo. Au moment de son interpellation, il n'a pas hésité à sortir une machette pour s'opposer aux agents de police. En légitime défense, ces derniers l'ont neutralisé. Dans ce quartier, des bébés noirs continuent de semer la terreur. Les deux femmes agressées ont été surprises par l'irruption des bandits dans leur maison. Elles ont été tailladées aux jambes et laissées en sang. Prises de peur, elles n'ont alerté les gens qu'après le départ des malfrats qui ont emporté des téléphones et d'autres babioles. Les populations ont spontanément exprimé leur satisfaction, leur soulagement après avoir appris la neutralisation d'un bébé noir.

Hôpitaux : service public ou économie informelle ?

Certaines pratiques, à force d'être répétées, tendent à se normaliser dans un univers où la santé des populations est pourtant la donne qui conditionne son existence. Des témoignages convergent vers l'existence d'un marché informel pour les soins. Le témoignage d'un proche d'une patiente de 11 ans arrivée aux urgences d'un établissement sanitaire de renom à Brazzaville illustre les dérives qui y ont fait leur lit. Sans que cela n'émeuve personne. Ce jour-là, affirme ce proche, le personnel soignant «a demandé qu'on débourse une somme d'argent pour payer le carburant du médecin pour que ce dernier rejoigne son poste de travail». Une pratique connue, tolérée et rarement sanctionnée. Les soins deviennent une marchandise à deux vitesses : le patient qui s'incline devant cette magouille est vite reçu. Les autres patientent... Et dire que la patiente de 11 ans a trouvé la mort ce jour-là. Il y a sans doute à revoir dans ces pratiques qui ternissent l'image du système santé congolais déjà si largement dégradée !

Des chantiers essouffés ?

Lancée à toute allure avant le début de la campagne pour l'élection présidentielle, la réhabilitation de certaines artères de Brazzaville et de Pointe-Noire connaît un ralentissement. Les travaux des avenues de l'Intendance, Jacques Opangault, Trois Francs (ex-Guynemer) à Brazzaville, par exemple, ou le tronçon Sympathic-Mengo à Pointe-Noire sont arrêtés. Toute chose qui rend difficile la circulation et oblige les usagers à prendre des voies carrossables à l'intérieur des quartiers. Il reste beaucoup à faire. Les usagers craignent qu'ils soient totalement abandonnés. Cela impacte négativement et profondément leur quotidien.

Baignades suicidaires

La canicule et la pénurie d'eau dans les robinets de La Congolaise des eaux (LCDE) poussent de plus en plus de Brazzavillois, notamment les jeunes, à prendre d'assaut chaque après-midi la rivière Djoué et même les cataractes du fleuve Congo. Il faut seulement craindre des accidents par noyade. Et c'est là où le bât blesse. On signale que deux frères venus d'un quartier lointain auraient laissé leur peau la semaine passée au Djoué.

est de faire de ce centre le bras intellectuel souverain de l'État congolais. En réunissant nos décideurs, nos chercheurs universitaires, nos officiers supérieurs et les talents de notre diaspora, et en nous appuyant sur une jeunesse revigorée par la conscription, nous forgeons aujourd'hui les outils conceptuels et humains qui garantiront notre indépen-

dance pour les décennies à venir. La paix et la souveraineté ne sont pas des acquis figés; elles sont des conquêtes de chaque instant, portées par la force de notre vision, la rigueur de notre anticipation et le courage de notre jeunesse.

Antoine Bien-Aimé OBAM ODON

REFLEXION

Mobilisation citoyenne pour une souveraineté véritable

L'Afrique centrale se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, traversée par des dynamiques géopolitiques complexes et des défis sécuritaires d'une nature inédite. Face à la prolifération des menaces asymétriques et à l'émergence de la guerre hybride, la République du Congo ne peut plus se contenter d'une posture réactive. L'heure est à l'anticipation, à la projection et à la consolidation de notre indépendance stratégique. C'est dans cette optique de résilience étatique que s'inscrit la création du Centre d'anticipation stratégique pour la souveraineté de la République du Congo (CAS-RC).

La souveraineté d'une nation au XXIe siècle ne se mesure plus uniquement à l'aune de ses frontières terrestres, maritimes ou aériennes. Elle s'étend désormais au cyberspace, un domaine immatériel dont les répercussions sur la sécurité nationale sont d'une réalité implacable. L'opérationnalisation prochaine de notre centre de données national (infrastructure critique d'envergure régionale soutenue par la Banque africaine de Développement) marque une avancée majeure. Toutefois, la technologie sans doctrine n'est qu'une vulnérabilité en devenir; il est impératif d'accompagner ce saut technologique par une réflexion endogène puissante.

Plus encore, aucune doctrine ne saurait être efficace sans les hommes et les femmes pour la porter. C'est pourquoi il faut saluer avec force et marteler l'importance vitale de la conscription de la jeunesse, telle que l'érige

notre projet de société. Cette mobilisation citoyenne n'est pas une simple option: elle constitue le socle humain indispensable de notre défense globale.

Pour répondre à ces impératifs, notre vision stratégique s'articule autour de cinq piliers fondamentaux qui guideront l'action de notre nouveau pôle de réflexion:

Anticipation et positionnement géopolitique

Veille stratégique: analyse continue des dynamiques de conflictualité en Afrique centrale pour éclairer l'Exécutif avec précision; renseignement ouvert: production de notes prospectives visant à anticiper les crises transfrontalières, climatiques et hybrides, Indépendance d'analyse: Garantie d'une lecture souveraine des menaces asymétriques, totalement libérée des prismes extérieurs

Souveraineté numérique et cyberdéfense

Protection vitale: sécurisation



Antoine Bien-Aimé Obam Odon

absolue du nouveau centre de données national et des données critiques du Gouvernement congolais; cadre conceptuel: élaboration de doctrines juridiques et opérationnelles robustes pour faire face aux cyberattaques de nouvelle génération; guerre de l'information: défense proactive des réseaux étatiques contre les ingérences étrangères et les campagnes de désinformation.

Mobilisation et conscription de la jeunesse

Engagement citoyen: soutien inébranlable à la conscription obligatoire prévue par le projet de société, véritable creuset de l'unité nationale et du brassage social; bouclier démographique: formation d'une jeunesse consciente,

disciplinée et préparée, constituant la première ligne de résilience face aux tentatives de déstabilisation; transmission patriotique: Inculcation des valeurs républicaines et de l'esprit de défense pour garantir la relève stratégique et opérationnelle de notre nation; stabilité Institutionnelle et continuité:

cohésion nationale: préservation de l'appareil d'État et de la paix civile face aux menaces internes et aux velléités de subversion; conseil législatif: accompagnement rigoureux de la Commission de défense dans la formulation des futures lois de programmation militaire; culture de défense: sensibilisation et formation continue des hauts fonctionnaires, des forces armées et du secteur privé à l'intelligence économique.

Rayonnement diplomatique et partenariats

Influence intellectuelle: positionnement de Brazzaville comme un carrefour idéologique et doctrinal incontournable dans les débats sécuritaires de l'Union africaine; coopération multilatérale: établissement de synergies pragmatiques avec les centres de recherche africains et internationaux de premier plan; rééquilibrage stratégique: ajustement constant de nos relations diplomatiques pour sanctuariser nos intérêts géoéconomiques à long terme.

À l'horizon 2030, notre ambition

«Le serment de la concorde»: Denis Sassou N'Guesso s'engagera devant la nation et le monde

L'heure de la solennité républicaine a sonné, le jeudi 16 avril prochain. Le Stade de la concorde, dans la commune de Kintélé, voisine de Brazzaville, habituellement dévolu aux exploits sportifs, se transformera en scène politique majeure. C'est là, au cœur du complexe sportif construit pour accueillir les Jeux africains de 2015, que Denis Sassou N'Guesso, dont la réélection a été confirmée par la Cour constitutionnelle, le samedi 28 mars 2026, à 94,90% des suffrages exprimés, prètera serment devant la Nation et une assemblée d'illustres invités d'ici et d'ailleurs, dont des Chefs d'Etat. Ce serment, à la fois acte de droit et moment de mise en scène solennelle de la volonté du souverain primaire, cristallisera une étape-clé: la naissance officielle et magistrale de son nouveau mandat présidentiel.

Constitutionnellement, le serment présidentiel n'est pas un simple rituel. C'est un engagement solennel, devant la Nation, à respecter la Constitution et à servir l'intérêt général du pays. En l'occurrence, la confirmation de la réélection de Denis Sassou N'Guesso par la Cour constitutionnelle achève la phase de contrôle des résultats électoraux et pose la pierre angulaire de la légalité de son mandat. A partir de ce moment, le serment devient le moment inaugural: la promesse écrite, désormais prononcée à voix haute, range le passé électoral dans la sphère des faits accomplis et ouvre la page du gouvernement.

En 2021, c'est au Palais des congrès, situé à Brazzaville, que Denis Sassou N'Guesso avait été investi pour son quatrième mandat consécutif. La cérémonie avait alors revêtu une dimension magistralement étatique, avec la présence de plusieurs Chefs d'Etat africains, de hauts responsables diplomatiques et des délégations internationales. Le choix du site, la mise en scène, la musique officielle

et la diffusion nationale avaient transformé un acte constitutionnel en grand spectacle politique. L'événement du serment de 2026 renoue avec cette logique: laisser entendre qu'une alternance de mandat n'est pas une rupture, mais une continuité mise en scène par le pouvoir politique.

Le choix du Stade de la concorde à Kintélé n'est pas anodin. Ce complexe sportif, véritable centre olympique national, a été conçu comme un symbole d'émergence, d'unité et de modernité. En y tenant la cérémonie d'investiture, les autorités politiques lui donneront une double fonction: temple du sport et théâtre de l'Etat. Kintélé, une commune du Département de Brazzaville, avec ses infrastructures monumentales, ses gradins et sa vocation internationale, deviendra le cadre d'une scène où le pouvoir se montre à la fois puissant et organisé, souverain et maître de l'agenda national, renvoyant à la concorde nationale qui est une vertu signifiant l'entente, l'harmonie et la paix entre les différentes compo-



Maître Atigha Dah Kana

santes d'une Nation, ce que sera le Congo à la Concorde. Le serment présidentiel est, à la lettre, un acte constitutionnel. Il est formalisé par un texte juridique, inscrit dans une procédure et relève d'une compétence précise. Mais, politiquement, il devient un moment de narration nationale. A Kintélé, le décor, les discours, les salves protocolaires, les images qui seront transmises à la télévision et sur les réseaux sociaux, participeront à présenter le Président de la République, non pas seulement comme un garant de l'ordre juridique, mais aussi comme un personnage central de l'histoire nationale. Le fait que ce serment aura un sens très magistral, renvoie cet événement à une dualité: gravité du serment mais aussi grandeur calculée de la mise en scène de l'unité d'une Nation. L'investiture, même validée par la Cour constitutionnelle, n'échappera pas aux débats. Les partis d'opposition, certains analystes et

sections de la société civile continueront de questionner la transparence du scrutin et la signification de la réélection. Pour d'autres, au contraire, le mot d'ordre sera à la stabilité: il s'agit, désormais, de passer du temps de la compétition à celui de l'exécution, comme l'ont fait certains candidats malheureux qui n'ont pas hésité de féliciter le Président réélu. Le serment deviendra alors un point de cristallisation: pour certains, un gage de continuité rassurante; pour d'autres, le signe d'une consolidation durable d'un système politique particulier.

Quel que soit le regard porté sur le résultat électoral, le serment du 16 avril sera juridiquement, le moment où démarre officiellement le nouveau mandat. Entre le Stade de la concorde et la Cour constitutionnelle installée temporairement sur le tapis vert, le Congo-Brazzaville reconduira une logique bien connue: consolider la légitimité par le droit, tout en amplifiant son image par la mise en scène politique. Comme le Pape qui, depuis le balcon de la Basilique Saint-Pierre de Rome, ne se contente pas de bénir, mais se montre aussi comme un personnage central de l'Eglise et de l'histoire, Denis Sassou N'Guesso, depuis le podium dressé au Stade de la concorde, s'engagera et se présentera lui-même à la Nation, au peuple et au monde, comme celui qui incarne à la fois l'Etat, la continuité et le projet politique du Congo pour les années à venir.

Maître ATIGHA DAH KANA
Docteur en Droit et Politologue



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001; N° 002 & N° 003/DR/ SUECO/2026.

Le Centre de Formation et d'Information SUECO, lance trois avis d'appel d'offres, relatifs à la mise en concession de la gérance des services de restauration et d'hébergement à Pointe-Noire, et de la gérance de l'Auberge de YOULOUPOUNGUI à DOLISIE.

Il s'agit de

- **Avis d'appel d'offres n° 1** : Concession de la gérance des services de la restauration et de la cantine des étudiants à Pointe-Noire ,
- **Avis d'appel d'offres n° 2** : Concession de la gérance des services de l'hébergement et du dortoir des étudiants à Pointe-Noire ,
- **Avis d'appel d'offres n° 3** : Concession de la gérance de l'Auberge de YOULOUPOUNGUI à DOLISIE.

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale, ayant une expertise avérée dans chacun de ces domaines et des garanties financières suffisantes et solides.

Les dossiers d'appel d'offres sont retirés à partir du **lundi 30 Mars 2026**, au secrétariat de la Direction de SUECO, à Pointe-Noire, Centre-ville, Avenue Moe TELLI n° 1, face à la Paroisse évangélique du Plateau, moyennant une somme de cinquante Mille Francs CFA (50 000 F) non remboursable, et par dossier. La date limite de dépôt des offres est fixée au **04 Mai 2026, à 14h00**.

Fait à Pointe-Noire, le 25 Mars 2026.

Le Directeur de SUECO
Joseph MOUSSIEMI-MBERI.



AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **BANK OF AFRICA CONGO** en sigle **BOA CONGO**, Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 14.340.000.000 de FCFA, immatriculé au RCCM de la ville de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2004-B14-00037**, dont le siège social est situé sur l'Avenue Amilcar Cabral Centre-ville Brazzaville, sont convoqués le **20 avril 2025 à 11 heures** en **Assemblée Générale à caractère Mixte** au siège de la société. Cette assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour ci-après :

A titre ordinaire:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2025** et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de synthèse de cet exercice, approbation desdits états financiers et quitus aux Administrateurs,

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées **aux articles 438** et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, et approbation desdites conventions,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2025**,

- Approbation des indemnités de fonction des Administrateurs,

- Evaluation du PCA, des administrateurs et des comités spécialisés

A titre extraordinaire:

- Augmentation du capital

- Modification des statuts

- Pouvoirs en vue de la signature des statuts

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Fait à Brazzaville, le 24 mars 2026

Humbert PENDINO
Président du Conseil d'Administration

CENTRAFRIQUE

Faustin Archange Touadéra investi pour un nouveau mandat

Déclaré vainqueur de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025 avec 77,90% des suffrages, le chef de l'Etat centrafricain a succédé à lui-même. Lundi 30 mars 2026, il a prêté serment sur la bible, inaugurant l'entrée de son pays dans la VIIe République. Avant de prononcer un discours dans lequel il a présenté son programme pour les sept années à venir. Organisée au stade Barthélemy Boganda de Bangui devant près de 20 000 personnes, la cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux dirigeants du continent.



Le président Touadéra a prêté serment sur la bible

Le complexe sportif Barthélemy Boganda de Bangui arborait pagnes et t-shirts aux couleurs bleu, jaune et rouge ainsi que des drapeaux et des écharpes à l'effigie du chef de l'Etat. Parmi les nombreux dirigeants du continent, figuraient les présidents gabonais Brice Clotaire Oligui Nguema, comorien Azali Assoumani, burundais Evariste Ndayishimiye, également président en exercice de

l'Union africaine, et le Congolais Denis Sassou Nguesso. La main droite posée sur la bible, Faustin Archange Touadéra a déclaré: «Je jure devant Dieu et devant la nation d'observer scrupuleusement la Constitution, de garantir l'indépendance et la pérennité de la République, de sauvegarder l'intégrité du territoire et d'assurer le bien-être du peuple centrafricain». Juste avant, debout sur un podium dressé dans l'angle ouest du stade, il avait reçu le drapeau centrafricain des mains du

chef d'état-major des Forces armées sous les applaudissements de la foule. Agé de 68 ans, Faustin Archange Touadéra a également présenté son programme pour les sept années à venir. «Notre priorité sera de consolider la paix, de promouvoir la justice, de renforcer notre économie, de créer des emplois pour nos jeunes et de proscrire la corruption et les mauvaises manières de servir la nation», a-t-il déclaré. Lutte contre le chômage, autosuffisance alimentaire, inclu-

sion des femmes, protection des personnes vulnérables... Les défis qui attendent désormais le premier président de la VIIe République sont nombreux. «Après l'avoir élu honnêtement, on attend de le voir au travail. On aimerait qu'il puisse en particulier développer l'agriculture et l'élevage, créer de l'emploi et que la sécurité soit assurée dans le pays», ont souhaité un grand nombre de Centrafricains. Pour Denis, un militant de son parti le Mouvement cœurs unis (MCU), Touadéra «est un homme fort, qui a pris le pouvoir en pleine crise en 2016. Depuis, il a fait de bonnes choses pour relever la Centrafrique et je sais qu'il en fera encore de grandes au cours de la VIIe République». Pour favoriser le développement de son pays, Faustin Archange Touadéra a pour priorité le développement de projets ambitieux en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la République centrafricaine, en vue de construire des infrastructures de toutes sortes.

Alain-Patrick MASSAMBA

FRANCOPHONIE

Le Rwanda sollicite de nouveau l'appui du Congo pour Mushikiwabo

En visite à Oyo, dans la Cuvette, il y a quelques jours, le ministre rwandais de l'Intérieur Vincent Biruta a transmis un message du président Paul Kagame à son homologue congolais, Denis Sassou Nguesso. Dans cette correspondance, le chef de l'Etat rwandais lui a d'abord adressé ses félicitations suite à sa réélection lors du scrutin présidentiel des 12 et 15 mars 2026. Il a également saisi l'occasion pour solliciter le soutien de la République du Congo à la candidature de Louise Mushikiwabo, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui veut briguer un nouveau mandat à la tête de cette institution.



Louise Mushikiwabo

Cette visite a permis d'aborder un enjeu diplomatique important concernant la candidature de Louise Mushikiwabo à un troisième mandat à la tête de l'OIF. Le Rwanda sollicite le soutien du Congo pour cette candidature en vue de l'élection prévue lors du prochain sommet de l'organisation. Défendant cette proposition, Vincent Biruta a mis en avant le bilan jugé positif de l'actuelle secrétaire générale, rappelant les ap-

préciations favorables. Le prochain sommet de la Francophonie, prévu en novembre à Phnom Penh au Cambodge, sera l'occasion de désigner le futur secrétaire général de l'OIF. Ce rendez-vous international sera décisif pour l'avenir de l'organisation et pour la candidature promue par Kigali. Parmi les prétendants, figure Mme Juliana Amato Lumumba, fille de l'ancien Premier ministre de la RD Congo, Patrice Emery Lumumba, héros national. Dépêchée à Brazzaville par le président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo pour solliciter aussi le soutien du Congo pour sa candidature, elle a été reçue en audience par le président Denis Sassou

Nguesso. A rappeler qu'avant de briguer son premier mandat, Louise Mushikiwabo était venue à Brazzaville pour rencontrer le président congolais et obtenir le soutien de son pays. Selon Vincent Biruta, sa candidature pour un troisième mandat «poursuit une logique de continuité responsable. D'abord pour consolider les acquis des réformes en cours, puis pour les approfondir afin de faire de l'OIF un partenaire pertinent, crédible et respecté sur la scène internationale».

Gloire Le Messie NDOLO (Stagiaire)

Maître Bernard PASSI, Notaire élisant domicile en l'étude de Maître Hugues Anicet MACAYA-BALHOU, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise Avenue Charles DE GAULLE, Immeuble Tour Mayombe, 8ème étage, porte A28, B.P.: 4171, Tél.: (242) 05.537.73.49; 06.698.27.05. / E-Mail: bernardpassi3@gmail.com

ANNONCE LEGALE

Le Notaire ci-dessus dénommé a, suivant acte authentique, reçu le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, enregistré: Folio 057/5 n°20761, procédé à la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;

Dénomination: «AMINATA KONATE (Bara Musso) SARLU» ;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:

• La Production Agroalimentaire et Commercialisation.

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000) ;

Siège Social: Quartier Grand Marché, sur l'Avenue Jean Felix TCHICAYA, Pointe-Noire;

Gérant: Monsieur Boureima DOUMBIA, de nationalité Malienne ;

R.C.C.M.: La société est immatriculée au Registre de commerce et du crédit mobilier tenu par le greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2025-B13-00066.

Pour avis, Maître Bernard PASSI.



ETUDE DE MAITRE GILBERT OPANDET

Notaire

Titulaire d'un office en la Résidence de Brazzaville

20, Avenue Albert Bassandza

(CHU - derrière l'Hôtel Les Bougainvillées)

Centre-ville BP : 755 - Tel : 06-826-42-83

e.mail : gildas_jo@yahoo.fr

République du Congo

KWEZI KONGO

Société A Responsabilité Limitée (SARL)

Capital social : 3.000.000 de Francs CFA

Siège Social : Brazzaville 451, Case, J OCH - Bacongo

République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 13 Février 2026, par Maître Gilbert OPANDET, il a été constitué une société dénommée : KWEZI KONGO, dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME: Société A Responsabilité Limitée.

CAPITAL SOCIAL: Le capital de la société est fixé à trois millions (3.000.000) de Francs CFA.

OBJET: La Société a pour objet : audit ; Construction, promotion immobilière et commercialisation de tous les biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; Achat, vente, location gestion des biens, mise en valeur, prise à bail, concession et investissement immobilier ; Architecture d'intérieur, aménagement d'intérieur, design d'espace et décoration d'intérieur ; Réalisation des travaux de rénovation, de réhabilitation et d'aménagement (directement ou par sous traitance), lotissement ; Prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises ; Maitrise d'ouvrage, coordination des projets immobiliers et recours à tous les prestataires qualifiés ; Conseil en investissement immobilier, La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition; Prestation de services divers, Et, de manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immo-

bilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION: la société prend la dénomination suivante : KWEZI KONGO.

SIEGE SOCIAL: Brazzaville Case J 451 V OCH, Arrondissement II - Bacongo, République du Congo, République du Congo.

DUREE: la durée de la société est fixée à quatre vingt dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

GERANCE: Est nommé gérant de la société: Monsieur AMBERO Espoir Benigne, qui accepte.

DEPOT LEGAL: A été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 02 Mars 2026.

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2026-B12-00053.

Pour Avis, Maître Gilbert OPANDET Notaire



REPUBLIQUE DU CONGO



PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE
CENTRALE (PRACAC - P175235)



BANQUE MONDIALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER
ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

Prêt N°: IDA -73820

AAON: 001/F/AON/MEPIR/UGP-PRACAC/2026

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR L'ACQUISITION DES VEHICULES DE TERRAIN

1. Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo (Congo) et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC).

2. **L'Unité de Gestion du Projet (UGP PRACAC CONGO)**, sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour **«l'acquisition des véhicules de terrain»** en un lot unique.

Les soumissionnaires éligibles sont les entreprises ou les groupements d'entreprises (**concessionnaires**) disposant d'une expérience dans le domaine de la fourniture des véhicules.

En cas de groupement, les entreprises devront fournir l'accord de groupement identifiant le mandataire du groupement qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises.

Le délai d'exécution du marché est de trois (03) mois.

3. La procédure de passation de marché sera conduite par mise en concurrence Nationale en recourant à un Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le «Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale **«Version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, février et septembre 2025»** est ouverte à tous les Candidats éligibles.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations du lundi au vendredi de **9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (heure locale)** auprès de l'**Unité de Gestion du PRACAC** et prendre connaissance du document d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable d'un montant de **soixante-quinze mille (75 000) Francs CFA**. La méthode de paiement sera par chèque d'un établissement de crédit ou banque de second rang.

6. Les Offres doivent être remises à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **20 mai 2026 à 12 heures 00 minutes**, (heure du Congo Braz-

zaville). La soumission d'offres par voie électronique «ne sera pas» autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'ouverture des plis est fixée pour le **20 mai 2026 à 12 heures 30 minutes** (heure du Congo Brazzaville) en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse mentionnée ci-dessous.

7. Les Offres doivent être accompagnées d'une **déclaration de garantie de l'offre** dont le formulaire (modèle) figure à la section IV du dossier d'appel d'offres.

8. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Nom de l'Agence d'exécution: **Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC)**

Adresse: **rue Duplex n°12 – Secteur Blanche Gomez Congo/ Brazzaville, Brazzaville - République du Congo**

Numéro de téléphone: **(+242) 05 206 29 15/ (+242) 06-931-00-10**

Adresse électronique: pracac-congo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 25 mars 2026

Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU



REPUBLIQUE DU CONGO



PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE
CENTRALE (PRACAC - P175235)



BANQUE MONDIALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE
CENTRALE (PRACAC)
Prêt N°: IDA -73820

AAON: 002/F/AON/MEPIR/UGP-PRACAC/2026

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

POUR LA FOURNITURE-FORMATION-MONTAGE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS
INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
POUR LE SERVICE COMMUN D'ENTRETIEN DES VOIES NAVIGABLES (GIE-SCEVN)

1. Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo (Congo) et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC).

2. **L'Unité de Gestion du Projet (UGP PRACAC CONGO)**, sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la «fourniture-formation-montage et installation des équipements informatiques et de communication du Groupement d'Intérêt Economique pour le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (GIE-SCEVN)» en deux (02) lots distincts à savoir:

- Lot 1: Equipements informatiques, infrastructures, réseau et sécurité;
- Lot 2: Equipements de communication.

Les soumissionnaires éligibles sont les entreprises ou les groupements d'entreprises disposant d'une expérience dans le domaine du marché.

En cas de groupement, les entreprises devront fournir l'accord de groupement identifiant le manda-

taire du groupement qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises.

Le délai d'exécution du marché est de trois (03) mois.

3. La procédure de passation de marché sera conduite par mise en concurrence Nationale en recourant à un Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le «Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale **«Version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, février et septembre 2025»** est ouverte à tous les Candidats éligibles.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations du lundi au vendredi de **9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (heure locale) auprès de l'Unité de Gestion du PRACAC** et prendre connaissance du document d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable d'un montant de **soixante-quinze mille (75 000) Francs CFA**. La méthode de paiement sera par chèque d'un établissement de crédit ou banque

de second rang.

6. Les Offres doivent être remises à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **20 mai 2026 à 14 heures 00 minutes**, (heure du Congo Brazzaville). La soumission d'offres par voie électronique «ne sera pas» autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'ouverture des plis est fixée pour le **20 mai 2026 à 14 heures 30 minutes** (heure du Congo Brazzaville) en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse mentionnée ci-dessous.

7. Les Offres doivent être accompagnées d'**une déclaration de garantie de l'offre** dont le formulaire (modèle) figure à la section IV du dossier d'appel d'offres.

8. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Nom de l'Agence d'exécution: **Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC)**

Adresse: **rue Duplex n°12 – Secteur Blanche Gomez Congo/Brazzaville,**

Brazzaville - République du Congo

Numéro de téléphone: **(+242) 05 206 29 15/ (+242) 06-931-00-10**

Adresse électronique: pracac-congo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 25 mars 2026

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

SEMAINE SAINTE

Messes chrimales dans les cathédrales

Archidiocèse de Brazzaville

La traditionnelle messe chrimale qui rappelle la Sainte Cène de Jésus le soir du jeudi Saint avec ses apôtres et qui marque le renouvellement de l'engagement sacerdotal du clergé, a été célébrée dans toutes les cathédrales des diocèses du Congo. A Brazzaville, elle a été célébrée le mardi 31 mars 2026 en la Cathédrale Sacré-Cœur.

L'eucharistie était présidée par Mgr Bienvenu Manamika Ba-



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou bénissant les huiles saintes

Saint Chrême, huile des malades et des catéchumènes ont été bénis et tous les prêtres présents, ont renouvelé leur engagement sacerdotal.

Avant de clore cette célébration eucharistique et pour tordre le cou à certains comérages, l'archevêque a dit: «En ce moment de grande communion, je vou-

drais adressé une parole toute particulière de tendresse et de paix à la famille biologique de notre bon Cardinal Emile Biayenda. Ne vous laissez pas distraire par des mauvaises interprétations de mes paroles passées. Mon cœur de pasteur ne pourrait jamais, en aucun cas nourrir une pensée trébuchée. J'ai une passion, c'est la passion pour l'unité et qu'on enferme pas le Cardinal. Voilà pourquoi, je me suis adressé à tout le pays, pas à une région ni à une famille. Je n'ai pas indexé une famille, ni celle de Biayenda. Vous êtes mes parents... ».

chœur des deux grands séminaires et des amis du grégorien. Dans son homélie, l'archevêque de Brazzaville a déclaré que nous sommes rassemblés pour la bénédiction des huiles saintes qui serviront pour les différents sacrements. Le sacerdoce n'est pas un métier, mais une passion au Christ qui nous a choisis. «Vivez dans la simplicité et travaillé ensemble, prêtre et laïc pour former un seul corps. Le laïc n'est pas un simple exécutant, mais un collaborateur du prêtre. Priez pour vos prêtres et pour votre archevêque». Les trois catégories d'huiles:



Le clergé renouvelant son engagement sacerdotal

fouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, avec une forte mobilisation du clergé diocésain et séculier, ainsi que ceux des autres diocèses en service

dans l'archidiocèse de Brazzaville. Les fidèles laïcs étaient présents aux côtés de leurs équipes presbytérales, à cette messe placée sous l'animation liturgique du

Diocèse de Kinkala

La messe Chrimale a été célébrée le jeudi 26 mars 2026 en la Cathédrale Sainte Monique de Kinkala, par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, ordinaire du lieu.

Armand Ibombo, ordinaire du lieu. Sous l'animation liturgique du chœur des séminaristes et des amis du grégorien. De nombreux prêtres étaient présents parmi lesquels, les abbés



Mgr Ildevert Mathurin Mouanga bénissant les huiles saintes

Archidiocèse de Pointe-Noire

Cette messe a été célébrée le jeudi 26 mars en la Cathédrale Saint Pierre apôtre, par Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire

Edouard Mougnelé, recteur du séminaire propédeutique de Ouesso; Jean Ombélé, directeur des études au séminaire; Fiston Ngakonono, économiste du séminaire; Crépin Gandou, prédicateur de la retraite ainsi que



Mgr Abel Liluala bénissant les huiles saintes

Diocèse de Ouesso

La traditionnelle messe chrimale a eu lieu par anticipation le jeudi 26 mars 2026 à 17h, en la Cathédrale saint Pierre claver de Ouesso, célébrée par Mgr Brice

les vicaires épiscopaux. Cette messe a été précédée quelques jours auparavant d'une retraite spirituelle du clergé diocésain et étrangers.

Pascal BIOZI KIMINOU

POINT DE VUE

L'archevêque de Brazzaville a eu des mots forts contre ceux qui veulent accaparer la personne du Cardinal Emile Biayenda

Sur les réseaux sociaux, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo, est présenté comme ayant manqué de respect à la famille biologique du Cardinal Emile Biayenda.

Au cours de l'homélie à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur le dimanche 22 mars 2026, à l'occasion de la messe marquant le 49^e anniversaire couplée au lancement du jubilé du don de la vie du Cardinal Emile Biayenda, l'archevêque ne pointait pas la famille biologique du Cardinal Emile Biayenda. Il a juste attiré l'attention du peuple de Dieu présent à cette messe et de ceux qui pensent que le Cardinal est leur propriété privée. «Ne vous accaparez pas du Cardinal, il n'appartient pas à une tribu ni à une région». Pour preuve, il existe un peu partout en France et en Afrique, des fondations et ou des associations qui portent son nom, notamment au

Burkina-Faso, au Bénin, au Togo, en Côte-d'Ivoire, pour ne citer que ces pays-là. Le Cardinal n'est pas seulement catholique mais œcuménique puisque des témoignages et des apparitions à certaines personnes sont légions: des musulmans, des adeptes d'autres confessions religieuses, des étrangers et aussi d'autres ethnies. Le Cardinal appartient à toutes les ethnies, du nord au sud, de l'Est à l'ouest. Non, l'archevêque ne s'est pas adressé à des tierces personnes, ni à la famille, mais à tout le pays. Au contraire nous devons mutualiser nos énergies, famille et Eglise pour que la cause de sa béatification et sa canonisation aboutissent. En cette année jubilaire du don de sa vie, unissons nos efforts et nos prières pour que ce jour-là arrive, c'est-à-dire

la date de sa béatification et de sa canonisation. Lorsque ce jour-là arrivera, famille et Eglise seront ensemble pour chanter et dire merci à Dieu pour toutes ces merveilles et pour nos prières exaucées après une longue attente. Dans la joie des fils de Dieu, nous allons fêter: Emile Cardinal Biayenda Bienheureux. L'heure n'est pas aux querelles intestines, aux disputes inutiles, aux accusations stériles, mais soyons tous unis en cette année jubilaire du don de la vie du Cardinal Emile Biayenda. S'il y a un problème, nécessairement il y aura une solution. Au village, c'est sous l'arbre à palabre, le mbongui, que le linge sale se lave en famille. Pas sur les réseaux sociaux.

Pascal BIOZI KIMINOU

Changement de Nom

Je m'appelle M'BOUESSE Regis Gentil, je souhaiterais être désormais appelé MAFOUA-BOUESSE Regis Gentil.



UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT LATIN

ETUDE DE MAITRE GILBERT OPANDET Notaire

Titulaire d'un office en la Résidence de Brazzaville 20, Avenue Albert Bassandza (CHU - derrière l'Hôtel Les Bougainvillées) Centre-ville BP: 755 - Tel: 06-826-42-83 e.mail: gildas_jo@yahoo.fr République du Congo

DU LITTORAL BZV

Société Civile Immobilière (SCI) Capital social: 3.000.000 de Francs CFA Siège Social: Brazzaville, Boulevard Alfred Raoul, Immeuble des Italiens, Rez-de-chaussée - Mougali République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 13 Février 2026, par Maître Gilbert OPANDET, il a été constitué une société dénommée: DU LITTORAL BZV, dont les caractéristiques sont les suivantes:

FORME: Société Civile Immobilière.

- Mougali, République du Congo.

CAPITAL SOCIAL: Le capital de la société est fixé à trois millions (3.000.000) de Francs CFA.

DUREE: la durée de la société est fixée à quatre vingt dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

OBJET: La Société a pour objet: La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition; construction, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société; et plus généralement, toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement audit objet, de nature à en faciliter la réalisation ou le développement, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère essentiellement civil de l'activité sociale.

GERANCE: Est nommé gérant de la société: Monsieur OKOUNOU Gaston, qui accepte.

DEPOT LEGAL: A été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 04 Mars 2026.

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2026-B50-00007.

Pour Avis

Maître Gilbert OPANDET Notaire

DENOMINATION: la société prend la dénomination suivante: DU LITTORAL BZV.

SIEGE SOCIAL: Brazzaville Boulevard Alfred Raoul, Immeuble des Italiens, Rez-de-chaussée

ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES

Rôle et missions, au cœur d'un partage avec les responsables des mouvements d'apostolat de jeunesse

La direction nationale des œuvres pontificales missionnaires (OPM) que coordonne l'abbé Valentin Moyongo, a organisé le samedi 28 mars 2026 au Centre interdiocésain des œuvres, à Brazzaville, une session de formation sur le thème: «Apprendre à être soi-même; identité et potentialités de la sainte enfance; protection de l'enfant au Congo Brazzaville».



Abbé Valentin Moyongo

Destinée aux directeurs diocésains des OPM, des aumôniers et responsables des mouvements d'apostolat de l'enfance et de la jeunesse des diocèses de Brazzaville, Kinkala et Gamboma faisant partie de la Province ecclésiastique du Centre (PEC), cette session a connu la participation de deux diocèses, notamment Brazzaville, représenté par les abbés Prince Russel Asley Badzoukoulou, directeur diocésain des OPM; Presley Tavel Driss Nkodia, aumônier de l'enfance et de la jeunesse, et du secrétaire général de la Commission diocésaine de la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (CDPEJ) ainsi que Kinkala représenté par un jeune, soit environ sept participants sur près d'une cinquantaine attendus. Seul le diocèse de Gamboma n'était pas représenté.

L'abbé Valentin Moyongo a souligné l'importance des OPM dans l'Eglise particulière du Congo: «Cette session se veut le partage des expériences d'animation missionnaire. Les OPM ont été créées par le Saint-Père pour faire participer les fidèles laïcs à une action commune de partage afin de soutenir la pastorale missionnaire d'évangélisation des Eglises particulières en

mission et la mission qui fait l'Eglise. C'est dans cette richesse ecclésiologique et missiologique que cette merveilleuse vision qui vient du Vatican II a été déterminée. Les responsables sont des animateurs de la mission du Christ auprès des enfants et des jeunes dans les paroisses et les diocèses. L'animation de la mission est une rencontre spirituelle avec le Seigneur qui change ma vie et cela m'envoie vers d'autres personnes pour partager ce que nous avons reçus. La mission est celle de Dieu et les mouvements d'apostolat sont un moyen au service de la mission».

Deux thématiques, la présentation de l'œuvre de l'enfance mis-

Les OPM aident les diocèses à se développer, à financer la formation des séminaristes et des religieux, soutiennent les orphelinats et les écoles, et s'engagent dans l'aide caritative, sociale et médicale. Ses missions sont de promouvoir un esprit missionnaire universel au sein de l'Eglise catholique, soutenir l'évangélisation et la formation des agents pastoraux dans les pays les plus démunis. Elles le font à travers quatre œuvres principales: «Œuvre de la propagation de la foi soutient les diocèses les plus démunis en finançant des projets d'évangélisation et de la catéchèse, et distribue des aides pour les infrastructures, le fonctionnement des institutions et les actions de terrain»; «l'œuvre de Saint Pierre apôtre s'occupe de la formation des prêtres, des religieux et religieuses en soutenant financièrement et spirituellement les séminaristes et les noviciats»; «l'œuvre de l'enfance missionnaire a été fondée en 1843 à Nancy en France par Mgr Charles Auguste de Forbinjanson. Elle sensibilise les enfants à l'universalité de la mission et les aides à soutenir des projets d'éducation et d'évangélisation pour les enfants»; «l'œuvre de l'union pontificale missionnaire participe à la formation continue des formateurs et des agents pastoraux, afin d'animer tout le peuple de Dieu à sa responsabilité missionnaire».

A noter que cette série de formations va se poursuivre avec les Provinces ecclésiastiques du nord (PENORD) regroupant l'archidiocèse d'Owando et les diocèses suffragants de Ouesso et d'Impfondo, et du sud-ouest (PESO) avec l'archidiocèse de Pointe-Noire et les diocèses suffragants de Nkayi et de Dolisie.

Pascal BIOZI KIMINO

détresse à travers le monde, par l'octroi des subsides. Le Pape Léon XIV, pour la journée mondiale des missions 2026, qui marque le centenaire de



Les participants à la session

cette célébration instituée par le Pape Pie XI et si chère à l'Eglise, a choisi le thème: «Un dans le Christ, unis dans la mission» Après l'année jubilaire, le Saint-Père entend exhorter toute l'Eglise à poursuivre avec joie et zèle dans l'Esprit-Saint le chemin missionnaire, qui exige des cœurs unifiés dans le Christ, des communautés réconciliées et, chez tout le monde, une disponibilité pour collaborer avec générosité et confiance. Une Eglise sans les enfants et une jeunesse missionnaire n'est pas une Eglise qui vibre. Vous êtes le visage, les pieds, les mains, le cœur d'une Eglise qui fait la mis-

sionnaire et ses différentes composantes, ont été développées à tour de rôle par l'abbé Valentin Moyongo et M. Gildas Régis Mbandzé Bockot, secrétaire national des OPM. Le but des OPM est de promouvoir l'esprit missionnaire universel au sein du peuple de Dieu, de soutenir l'évangélisation dans les pays les plus démunis et d'assurer la distribution équitable des aides financières pour les projets caritatifs, sociaux et pastoraux des communautés catholiques. Elles soutiennent également la formation des séminaristes et des catéchistes ainsi que l'éducation et la protection de l'enfance.

LETTRE PASTORALE AUX PRÊTRES ET OUVRIERS APOSTOLIQUES DU DIOCÈSE DE OUESSO

Serviteurs de Dieu, témoins de l'unité et de la joie

Chers frères Prêtres,

«Que la grâce de Jésus-Christ Notre Seigneur, l'amour de Dieu le Père et la communion du Saint-Esprit habitent en vous» (2 Co 13, 13)

Préambule

Mes frères prêtres,

1. Chaque année, l'Eglise notre Mère, nous fait la grâce de nous préparer aux fêtes pascales, par le temps du Carême. Quarante jours de marche avec Jésus dans le désert de nos espaces pastoraux, pour renforcer notre communion avec Dieu, à travers la Prière (méditation et contemplation), le Jeûne (pénitence et privation) et l'Aumône (Partage et charité). Pour le Pape Léon XIV: «Le Carême est le temps où l'Eglise, avec une sollicitude maternelle, nous invite à remettre le mystère de Dieu au centre de notre vie» (Message pour le Carême 2026). A l'instar des trois piliers suscités, au cœur de la spiritualité du Carême, le Pape Léon XIV nous invite à l'écoute «pour prêter l'oreille à la voix du Seigneur», au jeûne «de discipliner le désir, de le purifier et de le rendre libre», et à la marche



Mgr Brice Armand Ibombo

synodale (ensemble). Tout l'effort du Carême et toutes nos privations de ce temps liturgique nous conduisent à la Passion, Mort et Résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ et du coup à notre propre résurrection, comme dit Saint Paul «Si nous mourons avec lui, avec lui nous vivrons. Si nous tenons ferme, avec lui nous régnerons» (2Tim 2, 11-12). 2. Au cœur de ce temps de Carême, spécialement le jeudi Saint, en plein triduum pascal, nous ferons mémoire de deux événements majeurs: l'institution de l'Eucharistie «sommet vers lequel tend toute

l'action de l'Eglise, en même temps la source d'où découle toute sa vertu», en latin «fons et culmen...», comme dit le concile Vatican II dans la constitution sur la Sainte liturgie, Sacro Sanctum concilium, n. 10, et l'institution du sacerdoce, sacrement qui fait de nous des prêtres de Jésus-Christ, à la manière de Melchisédech (He 7, 1-13; Ps 110,4).

3. Après ma première lettre pastorale, adressée à tout le diocèse, où j'invitais chacun à être artisan d'unité conformément à la volonté de Jésus «qu'ils soient un» ou «Ut unum sint» (Jn 17, 21), je voudrais à présent m'adresser à vous, mes frères prêtres, collaborateurs immédiats dans la vigne du Seigneur au diocèse de Ouesso, en ce jour où nous renouvelons nos engagements sacerdotaux. A travers cette lettre pastorale, je voudrais avant tout vous remercier pour la fraternelle collaboration depuis mon ordination épiscopale et ma prise de possession canonique, le 19 juillet 2025, mais aussi pour vous inviter, chacun, à plus d'ardeur, d'engagement et de dévouement dans la mission que Jésus Grand prêtre (He 10,

12-13) nous a confiée.

1. Aux origines du sacerdoce

4. Mes frères prêtres, en pensant à cette lettre pastorale, mon leitmotiv n'est pas avant tout de vous faire un traité, mieux une leçon, sur le sacerdoce. Je voudrais tout simplement vous rappeler que ce ministère que nous exerçons au quotidien a des origines lointaines. Nous sommes donc des héritiers d'une longue tradition qui part de la Bible et traverse toute l'histoire de l'Eglise. Les Saintes Ecritures nous présentent déjà les grandes figures sacerdotales, celles appelées ou choisies par Dieu pour être à son service et au service de son peuple. Dans l'Ancien testament, la mission sacerdotale était réservée à la tribu de Levi et à toute sa descendance, nous pouvons citer à titre d'exemple: Aaron (Ex. 4, 10, 4, 15; Lev 10, 1-2), Eleazar, fils d'Aaron (Nb 20, 28), Eli (1 S. 4, 15-18), Zadok (1 Ch. 6, 3-15), Esdras (7, 1). Dans le Nouveau Testament, la mission sacerdotale commence par Jésus-lui-même (He 10, Jn 17), puis les Apôtres envoyés par Jésus (Mt 28, 18-20; Mc 16, 15) exercent aussi la mission sacer-

DIMANCHE DE LA RESURRECTION DU SEIGNEUR (FETE DE PAQUES) - ANNEE A

«Il fallait que Jésus ressuscite d'entre les morts»

Textes: Ac 10,34a.37-43; Ps 117 (118), 1,2,16-17,22-23; Col 3, 1-4 ou 1 Co 5,6b-8; Jn 20, 1-9

«La mort et la vie s'affrontèrent en un duel prodigieux. Le Maître de la vie mourut; vivant, il règne» (Séquence pascale).

C'est le jour de Pâques! Le Seigneur Jésus Christ a triomphé sur la mort, il est le Vivant! Dans sa victoire, notre vie a finalement sa source, son sens, sa plénitude, sa joie.

Mais pourquoi le don de la vie devait-il passer par la croix et la mort? Pourquoi, «selon l'Ecriture, il fallait que Jésus ressuscite d'entre les morts» (Jn 20,9)? En effet, la manifestation de la gloire du Seigneur, ne s'impose pas immédiatement comme une puissance qui domine sur les cieux et sur la terre, comme une force qui se fait craindre par son apparition écrasante et irrésistible. Le Seigneur choisit plutôt de passer par son humiliation, sa souffrance extrême, sa mort.

La difficulté à comprendre la mort du Seigneur, avant sa résurrection, avait bien concerné tous ses disciples, égarés et bouleversés déjà à partir du moment où Jésus avait annoncé sa passion. L'idée que le Messie pouvait souffrir et être condamné à mort n'effleurait nullement leur mentalité.

Et pourtant Jésus avait toujours montré qu'il était venu se charger de notre condition humaine, de l'assumer, de la changer du dedans. S'il n'était venu que pour établir l'empire de Dieu sur les hommes, la manifestation de sa puissance n'aurait pu subir aucune défaillance. Mais il n'est pas venu dominer, il est venu servir. Il n'est pas venu soumettre les hommes, il est venu les faire participer de sa vie. Et alors il avait à participer de la vie humaine, véritablement, réellement, en vivant notre condition en toute chose, excepté le péché. Il devait donc s'exposer totalement à la faiblesse humaine, jusqu'au bout, sans réserve. Il n'aurait pas pu élever la condition humaine à la participation de la vie divine, sans assumer la souffrance et la mort. «Si donc il a fait l'expérience de la mort, c'est, par grâce de Dieu, au profit de tous (...). Et parce qu'il a souffert jusqu'au bout l'épreuve de sa Passion, il est capable de porter secours à ceux qui subissent une épreuve» (Héb 2, 18).

C'est pour les mêmes raisons que Jésus ressuscité ne se manifeste qu'à des témoins choisis, non pas à tout le peuple. Les témoins chargés de l'annoncer au monde entier étaient ceux qui l'avaient connu dans sa faiblesse, dans sa croix et sa mort. On ne témoigne pas que la puissance de Dieu sur la création, mais l'amour de Celui qui a pris notre condition de créé, l'a sanctifiée par le don de soi-même, et a vaincu la mort qui semblait avoir conquis son corps.

Et alors nous aussi, aujourd'hui, nous qui fêtons la joie de la résurrection du Seigneur, ne craignons pas d'accepter aussi son humiliation et sa croix. Surtout, nous ne pouvons pas exiger que le don de Dieu se manifeste dans l'élimination de nos épreuves et de nos croix sur la terre. Jésus nous a montré que la croix ne peut pas être détruite, elle doit être portée jusqu'au bout, pour entrer dans la résurrection. Si Jésus éliminait la précarité de la vie humaine, il éliminerait la vie humaine tout court. Et il n'est pas venu éliminer, mais la faire ressusciter.

Il pourrait être quand même compréhensible que, parmi les épreuves, nous songions à une vie terrestre libérée de toute forme de passion et de croix. Mais la fête de Pâques nous permet d'aller bien au-delà. La foi dans la résurrection nous donne le courage de l'amour, plutôt que le rêve du bien-être. Elle nous soutient dans les épreuves de notre mission et de notre service, plutôt que nous faire réfugier dans les récriminations et les utopies. Nous n'avons pas besoin d'illusions pour mieux vivre et nous ne pouvons pas offrir à l'humanité des espérances mondaines. Nous témoignons le Christ Ressuscité, car c'est Lui l'espoir du monde, c'est Lui la vie de l'homme.

«Vous êtes passés par la mort, et votre vie reste cachée avec le Christ en Dieu. Quand paraîtra le Christ, votre vie, alors vous aussi, vous paraîtrez avec lui dans la gloire» (Col 3,2-4)

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

dotale (Ac. 3, 1-10). Parmi ces grandes figures sacerdotales, nous avons aussi celle de Anne (Ac. 4, 5-7) et Melchisédech reconnu comme grand prêtre, celui qui jouit d'un sacerdoce éternel et sans fin (He. 7, 17; Ps. 109). Toutes ces figures ont un point commun: le service; le service à Dieu (au temple) et le service à la société (les prophéties et les enseignements). Ces figures nous enseignent l'amour du service, la disponibilité «Dieu m'appelle, me voici» (1 Sam, 3, 16), le courage, la persévérance et le contact permanent avec Dieu (par la prière), auteur de la mission. Ce sont là, les qualités ou vertus cardinales nécessaires dans la vie d'un prêtre.

5. Ces premières figures sacerdotales, malgré la différence des temps, des lieux et des circonstances nous édifient encore

aujourd'hui et nous appellent à vivre notre mission sacerdotale avec esprit de piété, de générosité, de courage et de disponibilité. Comme dit l'Apôtre Paul: «Tout ce qu'il y a de vrai, d'honorable, tout ce qui est juste, pur, digne d'être aimé, tout ce qui est vertueux et digne d'éloges, faites-en l'objet de vos pensées» (Ph 4, 8). Aussi, à l'origine de cette mission sacerdotale, il y a deux protagonistes, Dieu qui appelle et choisit librement et l'homme qui accepte et répond librement à cet appel (He 10,7; Ps 40 (39); Lc 1, 37). C'est pour dire qu'il y a entre Dieu et le prêtre (l'appelant et l'appelé) un feeling fort, un rapport serré de communion et d'estime réciproque.

(La suite dans nos prochaines éditions)

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES AU CONGO
(PRODIVAC)
UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS-INDIVIDUELS)

AMI N° SC 64-PPM/MAEP/UCP-PRODIVAC 2026

Secteur: **Agriculture**

Référence de l'accord de financement: **Prêt FAD 2000200004602**

N° d'identification du Projet: **P-CG-A0-002**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC»**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de service de: **«Consultant International en Sauvegarde Environnementale et Sociale»**.

Les services prévus au titre de ce contrat consistent principalement à assurer l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des plans et documents de sauvegarde environnementale et sociale, à effectuer des missions de suivi sur le terrain et à transmettre des rapports périodiques à la BAD. Ils incluent également le renforcement des capacités des acteurs, la supervision des prestataires et des infrastructures, la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes, l'organisation d'audits et l'intégration des critères environnementaux dans les activités et marchés du projet. Enfin, le contrat prévoit la coordination des actions, l'appui au recrutement de partenaires, la définition de mesures de mitigation, ainsi que la participation aux évaluations et missions de supervision, en étroite collaboration avec les parties prenantes et le ministère de tutelle. La mission, d'une durée de douze (12) mois renouvelable sous réserve d'une performance jugée satisfaisante, se déroulera principalement à Brazzaville, avec des déplacements possibles dans la zone d'intervention du projet.

2. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations: (i) lettre de motivation ne dépassant pas deux pages, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) à jour, daté, signé et récent mettant en exergue les prestations et/ou missions similaires et (iii) les copies de diplômes pertinents, références et coordonnées des clients et toute autre information pertinentes.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre des **Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015**, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. Les Consultants seront classés suivant leur qualification sur la base des références fournies et jugées acceptables. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1, heure de Brazzaville).

5. Les dossiers de candidature doivent être déposés ou envoyés par mail à l'adresse ci-dessous mentionnée ci-dessous au plus tard le **lundi 20 avril 2026 à 15 h 00 à 15 h 00** (TU+1, heure de Brazzaville) et porter expressément la mention suivante: **«AMI N° SC 64/PPM/MAEP/UCP-PRODIVAC-2026: Recrutement d'un Consultant International en Sauvegarde Environnementale et Sociale»**
 Unité de Coordination du Projet-PRODIVAC
 A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du projet
 Arrondissement 2 Bacongo, Villa Maison Blanche, derrière l'Ambassade des USA
 Téléphone: (+242) 06 878 72 45/06 644 75 07
 Adresse électronique: prodivacongo@gmail.com; avec copie à estelle.bouss@yahoo.fr et gregorynga@yahoo.fr

6. Les manifestations d'intérêts seront évaluées sur la base des critères et sous critères ci-dessous :

1. Qualification générale (formation et expérience générale): 25 points.
 • Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 minimum en sciences de

l'environnement ou dans une discipline connexe, assorti d'une formation ou d'un certificat complémentaire en sciences sociales: **10 points**
 - Bac+5 =7.5 points
 - Au-delà de Bac+5: 1.25 points par année d'études additionnelle, avec un maximum de 2.5 points
 - Inférieur à Bac+5 = 0 point
 • Expérience avérée en tant qu'environnementaliste ou équivalent: **15 points**

- Disposer de 10 ans d'expérience =10 points
 - Au-delà, 1 point sera ajouté par année supplémentaire, avec un maximum de 5 points
 - Moins de 10 ans = 0 point

2. Expériences spécifiques relatives aux prestations à réaliser: 70 points.

• Expérience avérée en matière d'évaluation, de contrôle et de surveillance environnementale et sociale ou équivalent, de grands projets de développement rural, avec une expérience spécifique dans le secteur agricole, infrastructures rurales en matière d'hygiène, santé, sécurité et environnement (HSE) etc. : 25 points
 - 4 missions attestées = 20 points
 - Au-delà, 1 point sera ajouté par mission supplémentaire avec un maximum de 5 points

- 3 missions attestées = 10 points
 - Moins de 3 missions = 0 point
 • Expérience avérée en études d'impact environnemental et social, en gestion des ressources naturelles et dans la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi que d'autres plans associés: 15 points
 - 2 missions attestées = 10 points
 - Au-delà, 2.5 points seront ajoutés par mission supplémentaire avec un maximum de 5 points

- Moins de 2 missions = 0 point
 • Expérience attestant de bonnes connaissances des politiques et procédures des principaux bailleurs de fonds (BAD, BM, AFD, UE, etc.) en matière de développement du secteur privé et de financement: 30 points
 - 2 missions réalisées = 20 points
 - Au-delà, 2.5 points seront ajoutés par mission supplémentaire avec un maximum de 10 points

3. Connaissance de la région et des outils: 5 points
 • Avoir une bonne connaissance du contexte du pays (avoir travaillé au Congo ou dans la zone d'Afrique Centrale): 2.5 points
 • Maîtriser parfaitement les outils/logiciels informatiques (Word, Excel, Powerpoint): 2.5 points.

La note minimale requise pour être éligible est de 75 points sur 100. Le candidat de premier rang sera invité à négocier un contrat.

Fait à Brazzaville le, 27 mars 2026

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Marcel Dieudonné NZEMBA

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES AU CONGO
(PRODIVAC)
UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS-INDIVIDUELS)

AMI N° SC 66-PPM/MAEP/UCP-PRODIVAC 2026

Secteur: **Agriculture**

Référence de l'accord de financement: **Prêt FAD 2000200004602**

N° d'identification du Projet: **P-CG-A0-002**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet de Développement Intégré des Chaines de valeurs Agricoles au Congo «PRODIVAC»**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de service de: **«Consultant International - Expert en Suivi & Evaluation»**
 Les services prévus au titre de ce contrat comprennent: (i) Mettre en place et actualiser le système de suivi-évaluation du projet, incluant le cadre logique, les indicateurs de performance et les outils de collecte de données; (ii) Assurer le suivi régulier des activités sur le terrain, en vérifiant la conformité des réalisations aux objectifs et aux standards établis; (iii) Préparer et transmettre les rapports de suivi périodiques (trimestriels, semestriels et annuels) à la Banque et aux parties prenantes; (iv) Elaborer les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) en identifiant les besoins en études, renforcement de capacités et activités prioritaires; (v) Participer au suivi de l'exécution des contrats des prestataires et veiller à la qualité des livrables; (vi) Appuyer le renforcement des capacités des acteurs clés en matière de suivi-évaluation et de gestion axée sur les résultats; (vii) Organiser les missions de supervision et d'appui technique conduites par la Banque et les partenaires; (viii) Coordonner la collecte, l'analyse et la diffusion des données relatives aux impacts du projet, en mettant l'accent sur les résultats et les effets sur les bénéficiaires; (ix) Organiser, avec les experts du projet, les campagnes de sensibilisation et de dialogue avec les autorités locales, les partenaires et les bénéficiaires, afin d'assurer une meilleure appropriation des activités; (x) Assurer la capitalisation des expériences et bonnes pratiques pour améliorer la performance du projet et contribuer à sa durabilité; (xi) Accomplir toute autre tâche confiée par le Coordonnateur du projet. La durée de la mission est de douze (12) mois renouvelable, après évaluation de la performance jugée acceptable. Elle se déroulera à Brazzaville, avec possibilité de déplacement dans la zone d'intervention du projet (départements du Pool, de la Bouenza, des Plateaux, ainsi que dans les villes de Brazzaville et Pointe- Noire).

2. L'Unité de Coordination du projet PRODIVAC, ci-après dénommée «l'Organe d'Exécution, (OE) en sigle» invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services

descriptés ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations: (i) lettre de motivation ne dépassant pas deux pages, datée et signée, (ii) Curriculum-Vitae (CV) daté, signé et récent mettant en exergue les prestations et/ou missions similaires et (iii) les copies de diplômes pertinents, références et coordonnées des clients et toute autre information pertinentes.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection se feront conformément au Cadre des **Opérations de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'Octobre 2015**, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (notamment les Termes de références) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux jours et heures d'ouverture des bureaux suivantes: de lundi à vendredi, de 09h00 à 15 h00, heure locale (TU+1, heure de Brazzaville).

5. Les dossiers de candidature doivent être déposés ou envoyés par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **lundi 20 avril 2026 à 15 h 00** (TU+1, heure de Brazzaville) et porter expressément la mention suivante: **«AMI N° SC 66/PPM/MAEP/UCP-PRODIVAC-2026: Consultant International- Expert en Suivi & Evaluation»**
 Unité de Coordination du Projet- PRODIVAC
 A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du projet
 Arrondissement 2 Bacongo, Villa Maison Blanche, derrière l'Ambassade des USA
 Téléphone: (+242) 06 878 72 45/06 644 75 07
 Adresse électronique: prodivacongo@gmail.com; avec copie à estelle.bouss@yahoo.fr et gregorynga@yahoo.fr

6. Les manifestations d'intérêts seront évaluées sur la base des critères et sous critères ci-dessous :

1. Qualification générale (formation et expérience générale): 25 points.

• Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 minimum en sciences économiques, statistiques, planification, gestion de projets, sciences sociales ou toute autre discipline connexe, assorti idéalement d'une formation complémentaire en suivi-évaluation ou gestion axée sur les résultats: **10 points**
 - Bac+5 =7.5 points
 - Au-delà de Bac+5: 1.25 points par année d'études additionnelle, avec un maximum de 2.5 points
 - Inférieur à Bac+5 = 0 point
 • Expérience avérée dans le domaine du suivi-évaluation de projets de développement: **15 points**

- Disposer de 10 ans d'expérience =10 points
 - Au-delà, 1 point sera ajouté par année supplémentaire, avec un maximum de 5 points
 - Moins de 10 ans = 0 point

2. Expériences spécifiques relatives aux prestations à réaliser: 70 points.

• Expérience avérée en matière de conception et de mise en œuvre de systèmes de suivi-évaluation et d'évaluation d'impact de grands projets agricoles et/ou de développement rural: 25 points
 - 4 missions attestées = 20 points
 - Au-delà, 1 point sera ajouté par mission supplémentaire avec un maximum de 5 points

- 3 missions attestées = 10 points
 - Moins de 3 missions = 0 point
 • Expérience avérée en élaboration de cadres logiques, indicateurs de performance, bases de données de suivi et outils de collecte et d'analyse de données: **15 points**
 - 2 missions attestées = 10 points
 - Au-delà, 2.5 points seront ajoutés par mission supplémentaire avec un maximum de 5 points

- Moins de 2 missions = 0 point
 • Expérience attestant de bonnes connaissances des politiques et procédures des principaux bailleurs de fonds (BAD, BM, AFD, UE, etc.) en matière de développement du secteur privé et de financement: **30 points**
 - 2 missions réalisées = 20 points
 - Au-delà, 2.5 points seront ajoutés par mission supplémentaire avec un maximum de 10 points

3. Connaissance de la région et des outils: 5 points
 • Avoir une bonne connaissance du contexte du pays (avoir travaillé au Congo ou dans la zone d'Afrique Centrale): 2.5 points;
 • Maîtriser parfaitement les outils/logiciels informatiques (KoboToolbox, SPSS, STATA, Power BI, Word, Excel, Powerpoint, etc.) : 2.5 points.

La note minimale requise pour être éligible est de 75 points sur 100. Le candidat de premier rang sera invité à négocier un contrat.

Fait à Brazzaville le, 27 mars 2026

Le Coordonnateur du PRODIVAC

Marcel Dieudonné NZEMBA

AFRIQUE CENTRALE

L'économie en lente reprise

Placée sous la présidence de Christian Yoka, ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, la première session ordinaire du Comité national économique et financier du Congo (CNEF) de l'année s'est tenue le 27 mars 2026, au siège national de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) à Brazzaville. La situation économique, monétaire et financière nationale, ainsi que les perspectives de l'année en cours, ont constitué les dossiers débattus pendant cette session.



Le ministre Yoka entouré des ministres Ngatsé et Itoua pendant le CNEF

Cette session a été réhaussée de la présence des ministres Bruno Jean Richard Itoua et Ludovic Ngatsé des Hydrocarbures et de l'Economie. Ainsi que par visioconférence de Mr Yvon Sana Bangui, gouverneur de la BEAC. Le comité a examiné la situation économique, monétaire et financière nationale ainsi que les perspectives de 2026, dans un contexte international marqué par des incertitudes, liées aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient, à la volatilité des cours du pétrole et au ralentissement attendu de l'économie mondiale. Sur le plan national, le comité a souligné la poursuite de la reprise économique, avec une croissance de 3,8% en 2025, soutenue par des secteurs pétrolier et gazier, ainsi que par le dynamisme du secteur non pétrolier. L'inflation est restée maîtrisée à 2,7%, en dessous du seuil communautaire de 3%. Les perspectives pour 2026 demeurent favorables, avec une croissance

projetée à 5,3%, portée notamment par le rebond de la production pétrolière, le développement du gaz naturel liquéfié (GNL) et la poursuite des réformes économiques, en dépit de la persistance des incertitudes liées à l'environnement international. Le comité a également examiné les modes de financement de l'économie congolaise. Il en ressort qu'une hausse des crédits bancaires, accompagnée d'une amélioration de la qualité du portefeuille. Cette évolution reflète précisément une augmentation des crédits accordés au secteur privé, dont l'encours atteint 1 300,7 milliards FCFA, en progression de 23,0%; un recul à 13,5% des créances en souffrance, contre 16,5% en 2024, et un taux de couverture des créances en souffrance par les provisions en progression à 65,1% traduisant les efforts d'assainissement du secteur bancaire. A propos du financement par le marché des valeurs du trésor de la CEMAC, le comité a noté une amélioration du taux de couverture des besoins exprimés par le trésor

de 46,3% en 2024 à 49,4% en 2025. Le comité a souligné que la structure de l'encours du Congo reste dominée par les Obligations du trésor assimilables (OTA), représentant 78,6% du total, traduisant les efforts d'allongement de la maturité moyenne. Le comité a examiné le rapport provisoire de l'étude relative à l'impact socio-économique des pénuries d'électricité et de carburant, qui met en évidence des effets significatifs sur les ménages, les entreprises et les transports. Le comité a recommandé une large diffusion aux entités concernées, en vue de sa finalisation dans les meilleurs délais. En dernier lieu, le comité a félicité le Gouvernement pour les avancées enregistrées en 2025 et l'a encouragé à poursuivre la consolidation des réformes structurelles afin de renforcer la résilience de l'économie nationale, en lien avec les décisions issues du sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC de janvier 2026.

E.M.-O.

FORÊTS

Renforcer la légalité dans les plantations

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) ont organisé, lundi 23 mars 2026 à Brazzaville, avec l'appui du programme forêt, gouvernance, marché et climat (FGMC) du Gouvernement britannique, une réflexion de mise en commun. Le but a été de renforcer la compréhension des enjeux liés à la légalité forestière et l'accord de partenariat volontaire-Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (APV-FLEGT) aux autres processus clés de gouvernance forestière.

Actualiser le contexte juridique, évaluer les avancées sur les objectifs du Groupe d'experts sur la synergie des organisations et des plateformes de la société civile (GESOP) et d'autres réseaux de la société définis en 2025, identifier les grands axes de plaidoyer et les priorités de l'année 2026 et faire l'examen sur les nouvelles opportunités ont été au cœur des travaux ouverts et clôturés par Christian Mounzéo, coordonnateur de la RPDH, en présence de Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive de l'OCDH. Ces travaux ont permis de valider la note d'analyse des grilles de légalité forestière et de rédiger un plaidoyer commun en faveur de la révision et de l'opérationnalisation des grilles de légalité du bois des



Les organisateurs et les participants après la cérémonie d'ouverture

forêts naturelles et des plantations forestières, ainsi que pour faire face aux enjeux et défis liés à la gouvernance climatique, foncière et forestière et l'aménagement du territoire dans le cadre de l'ensemble de processus. Pour Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, « nous demandons au Gouvernement de faire la révision de ces grilles de légalité pour aller très vite vers la délivrance des autorisations FLEGT et vers la délivrance des licences FLEGT pour chaque cargaison de bois. Le contexte juridique a évolué dans le secteur forestier, mais aussi dans d'autres secteurs applicables aux domaines forestiers tels que l'environnement, la sécurité sociale et d'autres depuis 2020 parce que nous avons une nouvelle loi forestière. C'est la loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier. Cet atelier nous a permis de valider la note d'analyse sur les grilles de légalité de l'APV-FLEGT qui portent sur les forêts naturelles et les plantations forestières. Il est de bon aloi que ces grilles de légalité soient revues pour intégrer

toutes les évolutions juridiques qui ont eu lieu dans le domaine forestier, notamment les aspects liés au partage de production, à la transparence, la loi sur le développement durable et autres». Pour sa part, Christian Mounzéo a dégagé les priorités. «La chose la plus urgente concerne l'approche qui consiste à actualiser le cadre juridique. Le Gouvernement a plusieurs engagements en matière sociale, en matière d'emploi, sur la transparence et la traçabilité. Plusieurs lois et règlements ont été pris. La priorité urgente est celle de pouvoir faire refléter dans les nouvelles grilles de légalité les engagements pris. Nous voulons que le Gouvernement fasse cette évaluation formelle de la grille de légalité de manière participative pour que nos observations, nos constats et nos défis soient en harmonie avec les résultats de l'évaluation. Nous sommes les acteurs du dialogue qui doit permettre de pouvoir obtenir des résultats par rapport à la gouvernance forestière».

Philippe BANZ



COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n° 19/BEAC/DGE-DC/SIO/Ser/2026 pour le recrutement, en lots indépendants, des cabinets devant assurer le co-commissariat aux comptes de la BEAC pour les exercices 2026 à 2028

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de recruter, sur fonds propres, un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant devant assurer le co-commissariat des comptes de la BEAC pour les exercices 2026 à 2028. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à soumettre leur proposition. La sélection est subdivisée en lots indépendants comme suit:

- Lot 1: Co-commissaire aux comptes titulaire pour les exercices 2026 à 2028;
- Lot 2: Co-commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2026 à 2028.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC, notamment la sélection sur la base du coût de la proposition.

Les Entreprises intéressées peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de Sélection rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté

et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à Yaoundé à l'adresse indiquée ci-dessous:

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

Services Centraux, Direction Générale de l'exploitation- DGAM, 14ème étage, Porte 1412
Adresse: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN
Tél: (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60
Postes 5449, 5452, 5404
Fax: (+237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int/dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA par lot. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC:
RIB Services Centraux: 91001 00090 20000009901 07
Objet : frais de soumission sélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Transfert international (hors zone CEMAC):

Correspondant: Banque de France
SWIFT Code: BDFEFRPPXXX
Numéro de compte: FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277
Destinataire: BEACMCX090
Objet: frais de soumission sélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 23 avril 2026 à 13 heures précises.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

Services Centraux, Bureau d'Ordre, 15^e étage, porte 15.01
Adresse: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN
Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en une phase aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, le jeudi 23 avril 2026 à 14 heures, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le



REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
 PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES
 OU KOPEKOB
 UNITE DE GESTION DU PROGRAMME

APPEL A CANDIDATURE

N° 005

POUR LA MOBILISATION DU/DE LA RESPONSABLE SUIVI-EVALUATION DE L'UGP MEF

1 – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme d'Investissement du Programme d'Utilisation Durable des Terres (KOPEKOB) s'inscrit dans le cadre du Partenariat entre la République du Congo et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (Central African Forest Initiative ou CAFI), formalisé dans la Lettre d'intention (Letter of Intent – Lol) signée le 3 septembre 2019 par le Président de la République du Congo et le Président de la République française pour le compte du CAFI. La Lol précise les engagements pris pour mettre en œuvre la trajectoire nationale de développement bas-carbone de la République du Congo, visant la diversification d'économie.

Dans l'alignement de la Lol, et suite à une manifestation d'intérêt exprimée par l'AFD, la note de décision CAFI EB.2020.15 du 5 octobre 2020, émise par le Conseil d'administration du CAFI, demande à l'AFD : i) de proposer au Gouvernement de la République du Congo un Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT) lui permettant d'atteindre 22 des 52 jalons fixant les engagements pris par le Congo dans la Lol ; et ii) de développer un Programme d'Investissements opérationnels dans les secteurs agricole et forestier arrimés sur les résultats et orientations d'aménagement du territoire prises dans le PUDT.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme KOPEKOB, le ministère de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux (MATGT) assure la cohérence entre le PUDT et le KOPEKOB, tout en encadrant la sélection des territoires pilotes. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MEF) et le ministère de l'Économie forestière (MEF) assurent et pilotent, à travers leurs unités de gestion du programme (UGP), le déploiement des activités.

Les quatre résultats du KOPEKOB sont les suivants :

- Résultat 1 : L'agriculture durable s'intensifie, en cohérence avec les stratégies nationales d'aménagement du territoire ;
- Résultat 2 : Les investissements des acteurs des chaînes de valeur de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) et de l'agriculture zéro-déforestation (AZD) reçoivent un appui ;
- Résultat 3 : Les schémas directeurs pour un approvisionnement durable en bois-énergie dans les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire sont mis en œuvre ;
- Résultat 4 : Des mécanismes de suivi-évaluation sont déployés pour suivre les résultats des projets financés par le programme et orienter les actions futures de l'AIC et de l'agriculture zéro-déforestation vers les pratiques les plus efficaces.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Investissement du Programme d'Utilisation Durable des Terres (KOPEKOB), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) et l'Union européenne (EU), le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche souhaite mobiliser un(e) Responsable Suivi-Evaluation et recevoir des candidatures de personnes qualifiées pour ce poste.

2 – DESCRIPTION DU POSTE

Travaillant en étroite collaboration avec son homologue de l'UGP MAEP, le/la RSE-MEF assurera la mise en œuvre du suivi-évaluation des indicateurs du cadre logique liés aux activités menées par le MEF et des projets plantations forestières ou agroforestiers financés par le Fonds de subvention du Programme. Le RSE-MEF consolidera également ses travaux avec les éléments fournis par le RSE-MAEP, qui couvrira les indicateurs relevant du MAEP et du MATGT et qui suivra les projets Agricoles, financés par le Fonds de subvention.

A ce titre, il aura pour tâches :

- Mettre en œuvre le plan de suivi-évaluation des activités du secteur forestier et agroforestier et de faire des mises à jour si nécessaire, en tenant compte des réalités factuelles du programme ;
- Développer et gérer les outils de collecte et d'analyse des données nécessaires au suivi-évaluation (quantitatives et qualitatives) pour les indicateurs qui lui sont confiés (cadre logique et projets) ;
- Assurer la formation et l'accompagnement technique des équipes sur le terrain (principalement dans les territoires pilotes) et des partenaires de mise en œuvre en matière de Suivi-Evaluation (S&E) de ces indicateurs ;
- Organiser les campagnes de collecte de données de ces indicateurs et superviser leur qualité ;
- Participer à la production des rapports périodiques d'avancement, fiches d'indicateurs et tableaux de bord. Le RSE-MEF est chargé de la consolidation à partir des éléments complémentaires fournis par le RSE-MAEP ;
- Assurer la capitalisation des expériences et bonnes pratiques liés aux activités mises en œuvre par l'UGP MEF, et participer aux missions d'évaluation externe ;
- Alimenter les outils de communication du programme (newsletter, bulletins, présentations...) ;
- Contribuer aux exercices de redevabilité vis-à-vis des partenaires (AFD, CAFI, Union Européenne(UE), ministères de tutelle, etc.).

De façon plus précise, le/la Responsable Suivi-Evaluation de l'UGP MEF sera chargé(e) de :

1. Élaboration et mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation

- Participer à la mise en œuvre manuel de suivi-évaluation du Programme et de ses annexes ainsi que du dispositif de suivi-évaluation des Projets financés par le Fonds mis en place dans le cadre du Résultat 3 et à leur actualisation si nécessaire sur la base des contraintes rencontrées et des évolutions contextuelles du Programme, au côté du RSE de l'UGP MAEP et avec l'appui de l'Assistant Technique International Court Terme en Suivi, Evaluation, Redevabilité et Apprentissage (ATI CT SERA). Ce manuel de suivi-évaluation devra prendre en compte le suivi-évaluation du Programme (activités et thèmes transversaux) et le suivi-évaluation des projets financés à travers la facilité de subvention et de paiements pour services environnementaux ;
- Participer au développement et à la mise à jour de la base de données nécessaire au suivi des indicateurs du cadre logique et de suivi des projets financés par le Fonds qui lui sont confiés et préparer des notes d'analyse synthétique, mettant en évidence les forces, faiblesses et alertes issues de l'analyse des données ;
- Animer, pour l'ensemble des outils, le processus de remontée des informations des activités dont il assure le suivi ;
- Prendre en compte le Cadre de gestion environnementale et sociale (y inclus le Genre) dans le suivi-évaluation des activités qui lui sont confiés, afin de s'assurer que le projet contribue positivement à la durabilité et à la résilience communautaire et respecte les engagements pris en matière de gestion environnementale et sociale (E&S).

2. Outils et systèmes de suivi

- Améliorer en continu les outils de collecte de données nécessaires pour renseigner le cadre de mesure de performance et le tableau de suivi de la mise en œuvre du PTAB (exécution physique et financière) pour ce qui concerne l'UGP MEF, en lien avec les cadres des différents acteurs du Programme impliqués dans la production et la gestion des données ;
- S'assurer du bon niveau de désagrégation des données collectées, notamment pour les indicateurs relatifs au Genre et aux Populations Autochtones ;
- Analyser les données collectées et formuler des recommandations, si nécessaire ;
- Réaliser des missions de terrain pour confronter la réalité aux données fournies dans le rapportage ;
- Participer, avec l'appui de l'ATI CT SERA, à la mise en place d'une interface de visualisation des données de suivi-évaluation lisible permettant l'aide à la décision.

3. Reporting

- Renseigner les parties relatives aux activités de l'UGP MEF dans les rapports d'exécution techniques et financiers (y compris le suivi des indicateurs du cadre logique) à partir notamment des rapports fournis par les partenaires et prestataires intervenant dans ce volet, avec l'appui de l'Assistance Technique d'Expertise France ;
- Participer, avec le RSE de l'UGP MAEP, à l'élaboration des PTAB, avec l'appui de l'Assistance Technique mobilisée par Expertise France ;
- Participer à la tenue des réunions, aux comités statutaires (Comités de Pilotage, Comités de Suivi Technique, etc.) et à l'élaboration des comptes rendus ;
- Participer à la tenue et à la supervision des enquêtes, aux études et aux évaluations.
- Contribuer à la capitalisation des acquis du Programme.

4. Renforcement des capacités des équipes

- Développer et mettre en œuvre des stratégies de renforcement de capacités pour les membres de l'UGP MEF, services déconcentrés du MEF, des partenaires techniques et prestataires de service du MEF, visant à optimiser l'utilisation des outils et des méthodologies de suivi-évaluation ;
- Appuyer les structures impliquées dans les activités de l'UGP MEF (Directions Départementales de l'Économie Forestière, le service National de reboisement, l'Institut de Recherche forestière, etc.) dans leur rôle en matière de suivi-évaluation, avec l'appui de l'ATI CT SERA.

3- PROFIL REQUIS POUR LE POSTE

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires, universitaires, chercheurs et autres candidat(e)s.

- Être titulaire au minimum d'un diplôme BAC+4 au moins en statistique, économie, gestion de projets, gestion forestière, ou diplôme équivalent ;
- Expérience justifiée d'au moins cinq années en suivi-évaluation de projets de développement avec une bonne connaissance des cadres logiques, indicateurs SMART, gestion axée sur les résultats (GAR) et d'excellentes compétences rédactionnelles et analytiques ;
- Expérience en méthodologie de collecte et analyse des données quantitatives (techniques d'échantillonnage, conception des outils de collecte des données digitalisées, gestion des enquêtes, analyse avec des outils adaptés) ;
- Connaissances des méthodes de collecte et analyse des données qua-

litatives (interviews, focus group, études de cas, méthode du contenu et changements plus significatifs, etc.) ;

- Excellente maîtrise de l'outil informatique et les logiciels standards de Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint), ainsi que de logiciels de traitement des données d'enquêtes (ex. : KoboToolbox, Power BI, etc...) ;
- Être disponible au maximum deux (2) semaines après la signature du contrat.

Le/la RSE-MEF devra disposer des aptitudes personnelles à savoir :

- Esprit d'analyse, rigueur, sens de l'organisation ;
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et à animer des ateliers multi-acteurs ;
- Autonomie, proactivité et réactivité ;
- Maîtrise du français (écrit et oral) ;
- La connaissance des langues locales est un atout.

NB : Les candidatures féminines sont encouragées.

4- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être constitués de :

- Une lettre de motivation (maximum 2 pages) à adresser à l'attention du Coordonnateur de l'UGP MEF
- Un CV actualisé (maximum 4 pages) en lien avec le poste à pourvoir, sincère et signé du ou de la candidat(e) ;
- Copies certifiées conformes du/des diplôme(s) requis, des certificats et attestations de formation ;
- Des copies des attestations de travail ou de prestations de services, telles qu'elles apparaissent dans le CV ;
- Références d'au moins deux (2) personnes physiques avec leurs contacts (téléphones et e-mails) ;
- une autorisation écrite de mise en disponibilité signée par une autorité compétente pour les fonctionnaires en poste qui souhaiteraient candidater doit être fournie dans le dossier, en plus des pièces indiquées. Dans le cas contraire, la candidature ne pourra pas être examinée

NB : Les missions ou expériences des CV non soutenues par des preuves ne seront pas prises en compte.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnées ci-dessus, tous les jours ouvrés de 8h à 16 heures.

A l'attention de Monsieur Gad Sardonyx KINOANI,
 Coordonnateur de l'UGP MEF
 UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DU MEF
 PUDT / PI-PUDT KOPEKOB
 Sise Villa Camp ASECNA MAYA-MAYA, Zone BRALICO,
 face Hôtel PEFACO, Brazzaville
 Tél : (+242) 06 676 55 49
 E-mail : gsardonykin@gmail.com / Copie à :
 menanzalaeynard@gmail.com

5- SELECTION DES CANDIDAT(E)S

Sur la base des candidatures reçues, trois (3) candidats maximums seront présélectionnés, qui seront ensuite conviés à un entretien préalable. Le candidat terminant en première position sera invité à la négociation du contrat.

6- SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures devront être soumis en français en deux (2) exemplaires (un original + 1 copie) et une version numérique (clé USB) et doivent être déposés sous pli fermé à l'adresse ci-dessus avant le 17/04/2026 à 13 heures 00 mn (heure de Brazzaville), et porter la mention :

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE n° 005

« Appel à candidature pour le recrutement d'un(e) Responsable Suivi-Evaluation de l'UGP MEF »

NB : Toute candidature reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération et sera rejetée.

Les Candidats n'ont pas la possibilité de déposer leur Candidature par messagerie électronique. Les Candidatures seront à adresser en main propre ou par voie postale exclusivement. Une décharge signée sera remis aux candidat.e.s déposant leur dossier.

Fait à Brazzaville, le 31 MARS 2026
 Le Coordonnateur l'UGP MEF

PI-PUDT/KOPEKOB

LA COORDONNATEUR
 PUDT
 GAD SARDONYX KINOANI MATSISONA

DISPARITION

Dernier hommage aux trois gendarmes décédés dans le Pool

Les trois gendarmes, morts en mission le 18 mars 2026 dans un accident de la circulation sur la route nationale 1, à la hauteur du village Ngandou Boudjoua dans le département du Pool, alors qu'ils assuraient la sécurisation d'un convoi de matières dangereuses, ont reçu un ultime hommage de la Force publique le 27 mars dernier à la Région de Gendarmerie de Brazzaville.



Le général Gervais Akouangué lors du recueillement (en médaillon les trois gendarmes morts)

La cérémonie s'est déroulée en présence du général de brigade Gervais Akouangué, commandant de la gendarmerie nationale, des présidents des commissions Défense et sécurité de l'Assemblée nationale et du Sénat, du contre-amiral René Nganongo, chef d'état-major de la Marine nationale, du général de police de première classe André Obami Itou Fils, du général de brigade Serges Oboa, conseiller spécial du Président de la République et directeur général de la sécurité présidentielle, ainsi que de nombreuses autres personnalités civiles et militaires.

Appartenant au Premier groupement de gendarmerie mobile, les trois maréchaux des logis chefs victimes sont: Nicolas Junior Hackauly Moyendis (33 ans), Efford Ngambou Ondongo (34 ans) et Julo Destin Moukoko Tsika (34 ans). Recrutés par concours en 2015, ils avaient gravi les échelons au sein de la gendarmerie nationale.

Dans l'oraison funèbre, le colonel-major Hermann Mouassiposo Mackonguy, directeur technique des enseignements judiciaires et

de la documentation, a rappelé que servir est la valeur essentielle du soldat, un engagement profond envers la Nation: «*Servir la loi, servir au péril de sa vie*». C'est dans cet engagement élevé que ces gendarmes ont trouvé la mort, a-t-il ajouté, soulignant combien leur disparition met en lumière le prix du devoir et la fragilité de la vie. «*Ces hommes n'étaient pas seulement des gendarmes: ils étaient des fils, des pères, des frères, des époux, des camarades loyaux, des soldats de la paix*», a-t-il dit.

Le colonel-major a insisté sur la discipline, le courage et les sacrifices qui ont marqué leur existence: «*Ils ne portaient pas l'uniforme comme un simple vêtement, mais comme le symbole de l'honneur, de la rigueur et du service désintéressé. Aujourd'hui, la Force publique s'incline devant leur sacrifice ultime*». Il a rappelé que les trois camarades formaient un binôme aux talents complémentaires, qui a profondément marqué la Région de gendarmerie de Brazzaville et le Premier groupement de gendarme-

rie mobile. Citant le maréchal Jean de Lattre de Tassigny: «*Le soldat ne meurt jamais tout à fait, tant que quelqu'un pense à lui*». Il a estimé que ces compagnons d'armes continueront de vivre tant qu'ils seront gardés dans la mémoire collective. «*Ils ont vécu selon l'exigence du devoir, cette vertu austère qui forge les grandes âmes. Ils ont choisi une voie où l'honneur n'est pas un mot, mais une discipline quotidienne*», a-t-il déclaré.

S'adressant aux collègues, il a rappelé que leur disparition souligne la noblesse et les risques de la mission: «*Continuons à servir avec la même fierté et la même détermination. Puisse leur mémoire nous inspirer et renforcer notre engagement au service du devoir*». Compatissant avec les familles en deuil, il a assuré que la peine est partagée: «*La Force publique se tient à vos côtés. La Nation toute entière reconnaît la valeur de ceux que vous pleurez aujourd'hui*».

Alain-Patrick MASSAMBA

FRANCOPHONIE 2026

Pointe-Noire a abrité une concertation des acteurs du secteur éducatif

Dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie, célébrée le 20 mars de chaque année, l'administratrice-maire de Loandjili, l'arrondissement 4 de Pointe-Noire, Edith Yolande Ketta-Bangui, a initié le 25 mars, une rencontre de concertation avec les acteurs du secteur éducatif.



Edith Yolande Ketta-Bangui et Frédéric César Bayonne (au centre)

Cette initiative, inscrite dans une dynamique de renforcement du dialogue avec les partenaires de l'éducation, visait à promouvoir la langue française ainsi que la diversité culturelle. Elle a également permis d'anticiper les activités de fin d'année scolaire 2025-2026, tout en ouvrant une réflexion sur l'encadrement sain et constructif des enfants durant les grandes vacances. L'appel de l'autorité municipale a rencontré un écho favorable. De nombreux acteurs issus d'horizons variés ont répondu présents, notamment des promoteurs d'établissements privés, des directeurs d'écoles publiques, des responsables départementaux de l'enseignement, des chefs de quartiers, des représentants de l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (APEEC), des médias indépendants, ainsi que des partenaires au développement. Parmi eux figuraient également les fondations UBA, Calissa Ikama et le consul de

Malte.

Ce premier cadre d'échanges a permis de poser les bases d'une collaboration en faveur d'une éducation de qualité, durable et inclusive.

Réunis autour d'une même table, les participants ont amorcé la mise en place d'une plateforme de dialogue destinée à rapprocher les différentes structures éducatives, longtemps restées fragmentées.

Le thème central de la rencontre, «*Le financement de l'éducation*», s'est révélé crucial pour l'avenir des enfants et des jeunes, tant dans l'arrondissement 4 Loandjili que dans l'ensemble du pays.

Deux panels ont rythmé les travaux: le premier a exploré les opportunités de partenariat avec la Fondation UBA, en vue de moderniser les infrastructures scolaires; le second a rappelé que l'éducation constitue un droit fondamental et non un

privilege, soulignant la responsabilité partagée entre l'État et les établissements scolaires pour garantir l'épanouissement des apprenants.

Dans cette dynamique, Edith Yolande Ketta-Bangui ambitionne de faire de Loandjili un pôle de référence pour des programmes éducatifs tels «*Read Africa*» et des compétitions nationales, afin d'offrir aux élèves de nouvelles perspectives autour du livre, de l'écriture et de la créativité.

En termes d'appui, la fondation UBA a remis un don de livres à la mairie, contribuant ainsi au renforcement des ressources documentaires de l'arrondissement. Il convient de rappeler que l'édition 2026 de la Journée internationale de la Francophonie a été placée sur le thème: «*Génération paix: contribution de la jeunesse pour un monde plus apaisé*».

Jessica KINANI

**MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE**

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10; E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«AP'S SERVICES»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
CAPITAL: 1 000 000 FRANCS CFA
Siège social: Songolo El Maestro
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-deux janvier deux mil vingt-six, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société dénommée «**AP'S SERVICES**», Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de F.CFA UN MILLION (1.000.000), dont le siège est établi à Pointe-Noire, Songolo El Maestro.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo:

- * Gestion du personnel;
- * Fourniture des équipements;
- * Location de voiture et matériel;
- * Prestation de services;
- * Mécanique automobile et générale;
- * Electricité industrielle et bâtiment;
- * Plomberie;
- * Tuyauterie;
- * Froid et climatisation;
- * Soudure industrielle;
- * Transport;
- * Etude et conseil.

Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Monsieur **Marvel Everyon KOUHINA OSSALE** est nommé Gérant de la société, pour une durée indéterminée.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N°CG-PNR-01-2026-B13-00049.

Pour avis,

Maitre Noël MOUNTOU.

**Maitre Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire**

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville. Tél: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244 E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com République du Congo

**ANNONCE LEGALE
«AFROLUXE COSMETICS & PERFUMES»
EN SIGLE ACP**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA
Siège Social : 153, avenue des trois Martyrs, Ouenzé, Brazzaville, RCCM: CG-BZV-01-2026-B13-00194 REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique établi par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 27 février 2026, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 03 mars 2026, sous Folio 041/12, numéro 0268, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.);

Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo: - L'achat et la vente des produits cosmétiques; - L'import-export.

Dénomination: «**AFROLUXE COSMETICS & PERFUMES**» en sigle AC;

Siège social: 153, avenue des trois Martyrs, Ouenzé, Brazzaville, République du Congo;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;

Capital Social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associé

unique;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement établie par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 27 février 2026 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 03 mars 2026, sous folio 041/13, numéro 0269, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 27 février 2026, Monsieur EL MADI Ali, de nationalité libanaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée de trois (03) ans renouvelable; Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au Tribunal de Commerce de Brazzaville le 11 mars 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-B13-00194.

Fait à Brazzaville, le 26 mars 2026

Pour avis

Maitre Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.



PROJET SOCIETE CIVILE ET EGALITE DE GENRE DANS LES REGIONS DU CENTRE DU CONGO (SCIEGE -CENTRE CONGO)

AMI_GRETE/SCIEGE-001/2026

Contrat NDICI AFRICA/2024/459-505

1. Le Gret est une ONG internationale de développement, de droit français, créé en 1976. Il est présent au Congo depuis 2002, en appui à la société civile et en appui des collectivités locales dans la mise en place des services de gestion des déchets. Le Gret a reçu une subvention de l'Union européenne afin de mettre en œuvre les activités dans le cadre du projet SCIEGE-Centre Congo. Ces activités sont financées pour une durée de 36 mois. Il a pour objectif de «renforcer la contribution de la société civile congolaise à l'égalité de genre et à un développement socio-économique plus inclusif au Congo».

2. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un dispositif de renforcement des capacités des OSC est mis en place et s'appuie essentiellement sur les contrats de progression institutionnelle et opérationnelle conclu avec chaque OSC bénéficiaire. Pour assurer ces actions de renforcement des capacités, le projet va mobiliser un pool des formateurs/coach qui assureront les sessions de formation mais aussi les sessions d'accompagnement personnalisé (coaching).

3. Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le Gret invite les prestataires ayant les qualifications requises, à manifester leur intérêt en présentant un dossier de candidature pour réaliser l'appui personnalisé et ciblé des OSC des départements couverts par le projet. Ce marché est subdivisé en huit lots ci-dessous indiqués:

o Lot 1 – Réalisation de sessions de formation à Brazzaville:

- **Thématiques à développer lors des formations:** Gestion et animation associative, gestion administrative et financière des associations, cycle de projet et rédaction des projets, genre et égalité femmes – hommes, citoyenneté et pouvoir d'agir, techniques agricoles, les droits humains (peuples autochtones), environnement/assainissement, plaidoyer, etc.

- **Nombre de jour par formation:** 3

- **Nombre estimé des participants par formation:** 40

o Lot 2 – Réalisation de sessions de formation à Kinkala et Mindouli:

- **Thématiques à développer lors des formations:** Gestion et animation associative, gestion administrative et financière des associations, cycle de projet et rédaction des projets, genre et égalité femmes – hommes, citoyenneté et pouvoir d'agir, techniques agricoles, les droits humains (peuples autochtones), environnement/assainissement, plaidoyer, etc.

- **Nombre de jour par formation:** 3

- **Nombre estimé des participants par formation:** 40

o Lot 3 – Réalisation de sessions de formation à Sibiti et Zanaga:

- **Thématiques à développer lors des formations:** Gestion et animation associative, gestion administrative et financière des associations, cycle de projet et rédaction des projets, genre et égalité femmes – hommes, citoyenneté et pouvoir d'agir, techniques agricoles, les droits humains (peuples autochtones), environnement/assainissement, plaidoyer, etc.

- **Nombre de jour par formation:** 3

- **Nombre estimé des participants par formation:** 40

o Lot 4 – Réalisation de sessions de formation à Djambala et Ngo:

- **Thématiques à développer lors des formations:** Gestion et animation associative, gestion administrative et financière des associations, cycle de projet et rédaction des projets, genre et égalité femmes – hommes, citoyenneté et pouvoir d'agir, techniques agricoles, les droits humains (peuples autochtones), environnement/assainissement, plaidoyer, etc.

- **Nombre de jour par formation:** 3

- **Nombre estimé des participants par formation:** 40

o Lot 5 – Réalisation de sessions de Coaching à Brazzaville:

- **Thématiques à développer lors des coachings:** Gestion et animation associative, gestion administrative et financière des associations, cycle de projet et rédaction des projets, genre et égalité femmes – hommes, citoyenneté et pouvoir d'agir, techniques agricoles, les droits humains (peuples autochtones), environnement/assainissement, plaidoyer, etc.

- **Nombre d'heure par session de coaching:** 2h

- **Nombre estimé des organisations à accompagner:** 10 OSC pour un coach

o Lot 6 – Réalisation de sessions de Coaching à Djambala et Ngo:

- **Thématiques à développer lors des coachings:** Gestion et animation associative, gestion administrative et financière des associations, cycle de projet et rédaction des projets, genre et égalité femmes – hommes, citoyenneté et pouvoir d'agir, techniques agricoles, les droits humains (peuples autochtones), environnement/assainissement, plaidoyer, etc.

- **Nombre d'heure par session de coaching:** 2h

- **Nombre estimé des organisations à accompagner:** 10 OSC pour un coach

o Lot 7 – Réalisation de sessions de Coaching à Kinkala et Mindouli:

- **Thématiques à développer lors des coachings:** Gestion et animation associative, gestion administrative et financière des associations, cycle de projet et rédaction des projets, genre et égalité femmes – hommes, citoyenneté et pouvoir d'agir, techniques agricoles, les droits humains (peuples autochtones), environnement/assainissement, plaidoyer, etc.

- **Nombre d'heure par session de coaching:** 2h

- **Nombre estimé des organisations à accompagner:** 10 OSC pour un coach

o Lot 8 – Réalisation de sessions de Coaching à Sibiti et Zanaga:

- **Thématiques à développer lors des coachings:** Gestion et animation associative, gestion administrative et financière des associations, cycle de projet et rédaction des projets, genre et égalité femmes – hommes, citoyenneté et pouvoir d'agir, techniques agricoles, les droits humains (peuples autochtones), environnement/assainissement, plaidoyer, etc.

- **Nombre d'heure par session de coaching:** 2h

- **Nombre estimé des organisations à accompagner:** 10 OSC pour un coach

NB: - Chaque prestataire indiquera les thématiques de formation et/ou de coaching pour lesquelles il dispose d'une expertise confirmée.

- Les prestataires sont autorisés à soumettre un dossier de candidature pour un ou deux lots dans le même département.

4. Les prestataires présélectionnés pour chaque lot seront invités à déposer une offre technique et financière dans le cadre d'une procédure négociée concurrentielle.

5. Pour permettre au Gret de faire la présélection, le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé auprès des prestataires ayant des qualifications et de l'expertise dans les domaines ci-dessus cités. Le dossier de candidature doit être composé des pièces ci-après:

o Un CV détaillé indiquant les domaines d'intervention et d'expertise ainsi que les expériences du prestataire

o Une lettre de motivation précisant également le lieu d'habitation du prestataire

6. Les dossiers de candidature peuvent être présentés dans une enveloppe A4 fermée et déposer au plus tard le 27 avril 2026 à 12h00 (Toute offre qui arrivera après l'heure et a date de clôture ne sera pas considérée). Les dossiers de candidature peuvent être déposés dans les adresses suivantes:

o **Pour Brazzaville:** Siège du Gret sis 28bis, rue LOULOU FOUTIKA/ La Poudrière, MOUNGALI

o **Pour le Pool:** Siège de l'ONG CADACO, Quartier Vindza Kinkala, Av. Bernard Kolela (vers Armée du salut) 05 538 26 41 / 06 915 04 32

o **Pour les Plateaux:** Siège de l'ONG ADUR, Quartier Angounou Djambala 06 664 26 66 / 06 599 29 79

o **Pour la Lékoumou:** Siège de l'ONG C.JID, Quartier Moussanda Sibiti, Av. Denis SASSOU (vers le colonel Mbama Mouanda) 06 753 18 49/ 06 969 63 63

7. La soumission des offres par voie électronique peut se faire au plus tard 27 avril 2026 à 12h00 (heure congolaise), par courriel à: ao.congo@gret.org en indiquant en objet la référence suivante: «Candidature appel d'offres formation et coaching SCIEGE». Les offres hors délai ne seront pas recevables.

Brazzaville, le 23 mars 2026

Armel NKIE

Chef de projet

CABINET D'AVOCATS ITOUA LEBO

Cabinet situé au 4^e étage, appartement 401 de l'immeuble Franco VILLARECCI en face de l'hôtel Radisson Blu, Centre-ville Brazzaville
E.mail: cabinetdavocatilebo@gmail.com



Maitre Rock Nicaise ITOUA LEBO Avocat à la Cour
Ancien Membre du Conseil du Barreau de Brazzaville
Téléphones: 05 521 58 17
06 921 58 17

Maitre Rolnafry Çam'interesse NGOMHA BUITTYS Avocat Stagiaire
Téléphone: 06.911.19.69
Maitre Hélène Ruth BEN OBA Avocate Stagiaire
Téléphone: 06.686.20.32



N/Réf.C.7317/26/RNIL/AMM

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

Maitre Rock Nicaise ITOUA LEBO, Avocat à la Cour, inscrit au Barreau de Brazzaville, porte à la connaissance du public, qu'à la requête de la Clinique Nouvelle Vie Médicité dite CNVM, représentée par son Directeur Général, pris en la personne de Monsieur **TARIQ HUSSEIN AHMED AWAD**,

Il sera procédé en date du 04 avril 2026 à 8 heures, dans la salle des audiences du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur d'une propriété immobilière bâtie sise 117, rue Gamboma, arrondissement 4, Mougali Brazzaville, cadastrée Section P8, Bloc 171, Parcelle 8, d'une superficie de 475,20m² objet du titre foncier n°23041, propriété de Monsieur **DRAMERA MAMADOU**.

Outre les charges, les clauses et conditions de vente insérées dans le cahier de charges déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en date du 14 janvier 2026 par le Conseil soussigné, la mise à prix de l'immeuble à vendre est fixé à **DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE DEUX CENT (299.299.200) Francs CFA**.

Pour plus d'information, s'adresser à:

- Maitre **Rock Nicaise ITOUA LEBO**, Avocat à la Cour Brazzaville, Cabinet sis au 4^e étage de l'Appartement 401 de l'immeuble abritant les deux Tours VILLARECCI, en face de l'Hôtel Radisson Blu. M'bamou Palace, Centre-ville Brazzaville;

- Maitre **Jean-Claude OLOMBI**, Huissier de Justice, Commissaire-Preneur près la Cour d'Appel de Brazzaville, Etude sise 217, Avenue des Trois Martyrs, Ouenzé Brazzaville;

- Monsieur le Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville dont le bureau est sis au Palais de Justice, Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 02 mars 2026

Maitre Rock Nicaise ITOUA LEBO

Etude de Maître Solange BEIBAH BOKOLOKO Notaire

Maître **Solange BEIBAH BOKOLOKO** Notaire, titulaire d'un office sis à Brazzaville, 37 Avenue des Trois Martyrs Mougali (Côte à côte de Perspectives d'Avenir, Immeuble du pressing Clean-pro), Brazzaville, tel 055565750/06 621 94 42/22 611 26 48
Email: Solange.beibah@gmail.com soussignée.

INSERTION LEGALE

«GROUPE PRESTATION DE SERVICE TOPOGRAPHIQUE DU CONGO CONSULTING (S.G.P.S.T.C.C)»

Siège social: Brazzaville, au n° 52, Rue Nianga Diata Makélékélé

CONSTITUTION

Suivant Acte Authentique du date du vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, reçu par Maître Solange BEIBAH BOKOLOKO, titulaire d'un office Notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Bacongo, **folio 134/016 numéro 4239**, il est constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme sociale: société à responsabilité limitée Pluripersonnelle (SARL); régis par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts

Objet social:

Génie Civil, Bâtiment et Travaux public (BTP), Voirie et Réseaux Divers et l'Immobilier.

Dénomination sociale: GROUPE PRESTATION DE SERVICE TOPOGRAPHIQUE DU CONGO CONSULTING (G.P.S.T.C.C);

Siège social: sis au n° 52, Rue Nianga Diata Makélékélé Brazzaville.

Durée: La Durée De La Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à compter de son immatriculation au RCCM:

Capital social: Un million (1.000.000) de francs CFA divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) FCFA souscrites et libérées intégralement;

Administration: la société est gérée par Monsieur **MOUTALENO SOUKIKA Dave Emmaculer**, demeurant à Brazzaville

Immatriculation: la société dénommée GROUPE PRESTATION DE SERVICE TOPOGRAPHIQUE DU CONGO CONSULTING (G.P.S.T.C.C) les Immatriculation au RCCM le 09/09/2025 sous le n°CG-BZV-01-2025-B12-00227.

Pour Insertion légale

Maître Solange BEIBAH BOKOLOKO

Notaire

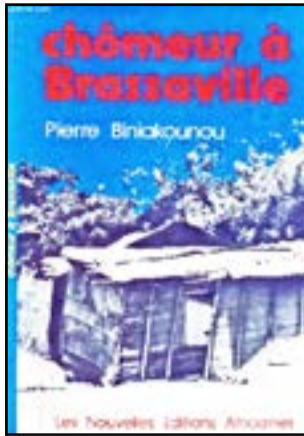
HOMMAGE

Pierre Biniakunu: il était le scrutateur du Congo social

Décédé à Brazzaville le 30 janvier 2026, Pierre Biniakunu est l'auteur de "Chômeur à Brazzaville", un texte qui défraya la chronique à sa parution. Les lignes ci-après tentent brièvement d'évoquer cette figure de la littérature congolaise des années 1970.



Pierre Biniakunu



La couverture du livre

Cet homme peu porté sur les clinquants de la scène médiatico-politique et chez qui on sentait une certaine timidité, nous a quitté il y a peu à l'âge de 83 ans. Autodidacte - il interrompit ses études en classe de CM2 - il était l'auteur d'un court récit de 78 pages Chômeur à Brazzaville paru en 1978 aux Nouvelles Editions Africaines (NEA), l'unique livre qu'il put publier de son vivant et qui connut un franc succès tant auprès des lecteurs Congolais qu'Africains. Il faut noter au passage que l'écrivain n'a jamais perçu ses droits d'auteur. Les Nouvelles Editions Africaines ont fait faillite en 1988, mais son livre continuerait à se vendre à l'étranger sans que son auteur n'ait perçu, jusqu'à nos jours, un seul franc de ses droits d'auteur.

Le texte qui relatait la vie d'un chômeur, fut censuré en raison de ce qu'il n'entraînait pas dans les canons politicoïdeologiques du CMP (Comité militaire du parti). Ce qui du reste, n'empêcha pas le fait qu'il fut mis en scène par la troupe du Théâtre national. Par ailleurs, lors d'un passage à Brazzaville, le romancier et cinéaste sénégalais Sembène Ousmane qui avait lu le livre, fit part à l'auteur de son intention de le porter à l'écran. Mais le projet n'obtint pas l'agrément officiel qui eut permis sa réalisation, car aux yeux des responsables de la censure, le film ne pouvait être produit que par des Congolais. Cependant, près de trois décennies après sa publication en 1978, Chômeur à Brazzaville connut un certain retour en grâce officiel avec l'insertion d'extraits du livre dans le manuel de français du CM1 des Editio Horizons d'Afrique, pour l'année scolaire 2005-2006.

Cette heureuse insertion ne tirera pas pour autant Pierre Biniakunu de son statut d'auteur marginal,

peu connu des lecteurs congolais. De 1978, date de la parution de Chômeur à Brazzaville à nos jours, l'écrivain sombra dans l'anonymat. Et cet anonymat n'était pas dû au hasard: la publication de Chômeur à Brazzaville en raison de sa charge critique, lui causa quelques ennuis politiques. Et pour cause: le tout puissant comité de censure en place, appréhenda le texte comme une attaque déguisée contre le pouvoir politique. L'auteur fut donc harcelé et menacé. Par bonheur, des personnalités de l'époque comme Théophile Obenga et Henri Lopes, intervinrent en sa faveur pour lui épargner les ennuis.

Il décida donc par souci de paix et pour ne pas encourir les foudres du pouvoir politique, de se mettre en marge de la sphère médiatique et culturelle, pour un certain temps du moins. D'où, le long silence de rigueur auquel Pierre Biniakunu s'astreignit. Il aura fallu qu'Emmanuel Dongala réalise, en mars 2024, une interview de lui, qui fut publiée dans La Semaine Africaine, pour le tirer des oubliettes de l'oubli. De même qu'on le vit, toujours à l'initiative d'Emmanuel Dongala, parmi les personnalités invitées aux journées consacrées à la célébration de la phratricie Congo-

laise, qui se tinrent à l'IFC du 28 au 31 octobre 2025, et au cours desquelles il se contenta plus d'écouter que de parler de son livre et de sa vie d'écrivain. Au reste, on sait qu'il déclina l'offre d'Emmanuel Dongala de prendre part à la table ronde des écrivains invités à l'IFC, parce qu'il pensait qu'étant resté de longues années en marge de la scène littéraire, il n'était pas en mesure d'intervenir de façon constructive dans le débat. Mais il finit par accepter le principe de sa participation, et ceux qui eurent l'occasion de l'écouter, peuvent témoigner qu'il fut à la hauteur des attentes de l'auditoire.

La longue période de silence dans laquelle il vécut, qui va de la fin de la décennie 1970 à 2024, ne fut pas synonyme d'une prise de distance irréversible à l'égard de l'écriture, loin de là. Il continua en effet, dans le silence et l'abnégation, à consacrer une partie de son temps disponible à la création littéraire. En témoigne le dernier texte romanesque Pandémonium qu'il envoya à un éditeur en 2024, peu de temps après son entrevue avec Emmanuel Dongala. Aurions-nous jamais dans l'avenir, la possibilité de lire ce texte?

Jean José MABOUNGOU

HUMOUR

Jojo La légende représentera le Congo à Cotonou

L'Institut français du Congo (IFC), a abrité le 28 mars 2026, une conférence de presse présentant l'artiste-humoriste Jojo La Légende qui représentera la République du Congo à "La Relève Afrique" qui a pour vocation d'accompagner les artistes-humoristes africains à l'apogée de leur art. Appelée All Stars, cette édition réunit seize artistes venus de neuf pays africains parmi les plus marquants des saisons précédentes. Jojo a promis bien presto et ramener le trophée mis en jeu au Congo. Rendez-vous en juin 2026 à Cotonou, au Bénin pour cette édition XXL avec Castel Beer qui s'engage à restructurer des carrières durables et à ouvrir les portes des plus grandes internationales.

MUSIQUE

Le collectif ATJ Music vient de sortir son premier single

Le collectif ATJ Music vient de sortir son premier single officiel titré: "Je suis béni". Pour en savoir plus, nous nous sommes rapprochés de l'artiste-musicienne Katos Katos Slamiss, responsable du pôle Slam au sein du collectif qui a bien voulu nous en donner les détails.



Le Collectif ATJ Music

Les thèmes abordés sont: le Saint-Esprit; la grâce, le salut, la bénédiction, l'engagement, la repentance, le pardon, l'amour de Dieu, la délivrance, la liberté et l'identité en Christ. Notre musique s'adresse principalement à la jeunesse tout en restant intergénérationnelle en s'appuyant sur la parole de Dieu. De l'enregistrement audio à la réalisation du clip, le projet a pris environ deux à trois mois. Des artistes impliqués sont: EVEN Impact, Katos Katos Slamiss, le groupe Laleo (Riqueza, Eman's, Lynx, le groupe Jeunesse en Mission (avec Prince Hero) et le groupe Dance For Jesus Family. Le single intitulée "Je suis béni", comporte six couplets écrits respectivement par Riqueza, EVEN Impact, Katos Katos Slamiss, Prince Hero, Eman's et Lynx. Des difficultés rencontrées pour son enregistrement c'est notamment au niveau de la recherche de lieux de tournage, la mobilisation de figurants et certains défis techniques au montage vidéo. Le single "Je suis béni" est disponible sur les principales plateformes internationales Spotify, Apple Music, Amazon Music,



La pochette du single

Pandora, YouTube Music, Deezer et Marée. Il est également disponible en téléchargement via Amazon et Itunes. Au nombre des stratégies de promotion mise en place, il est prévu des descentes de terrain dans différents quartiers, une promotion digitale active, la sortie officielle du clip, des prestations live et une stratégie progressive de notoriété.

Le Collectif travaille actuellement sur la sortie prochaine d'un EP ainsi que sur plusieurs projets personnels d'artistes membres du collectif.

Le label ATJ Music existe depuis 2022 de manière officielle et est médiatiquement actif depuis 2023. Il a été fondé par John Sita avec la vision de promouvoir la musique Gospel urbaine en République du Congo. ATJ Music développe un Gospel urbain dynamique mêlant le chant (chœur), le rap-chant, le rap, la danse, le slam, la communication et la production.

Le Collectif qui compte déjà six singles produits pour des artistes indépendants et trois concerts déjà organisés tient ses répétitions au siège du label ATJ Music (Château d'eau, 02, rue Faustin Malanda à Makélékélé, dans le premier arrondissement de la capitale) ainsi que dans divers espaces publics.

Alain-Patrick MASSAMBA

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ- SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
03, Avenue Fayette TCHITEMBO
Immeuble Afrikan Campus en face de Caffe Torino 1^{er} étage, B.P: 469
Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40
Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE INTERNATIONAL TRADE BUSINESS AND SERVICES - BÂTIMENTS TRAVAUX PUBLICS SARL
En sigle "I-TBS-BTP" SARL

Société A Responsabilité Limitée
Siège social: POINTE-NOIRE, SIAFOUMOU, 639 Route de LOANGO
Arrondissement n°5 MONGO-MPOUKOU
(République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, en date à Pointe-Noire du 17 février 2026, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée "INTERNATIONAL TRADE BUSINESS AND SERVICES-BÂTIMENTS TRAVAUX PUBLICS SARL", en sigle "I-TBS-BTP" SARL dont les caractéristiques suivent:

Capital: Un Million (1.000.000) Francs CFA;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;

Objet: La société a pour objet sur l'étendue du territoire de la République du Congo qu'à l'étranger: Intermédiation entre particulier, entreprises, et professionnels de Bâtiments; construction neuve; rénovation; décoration; énergie renouvelable; activités des agences immobilières; prestation des services; marketing et communication lié à l'activité principale; construction des bâtiments complets; activités combinées de soutiens aux bâtiments et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Gérant: Monsieur BEMBA Fellini Stell Guisset, Agent Commercial, demeurant à Pointe-Noire (République du Congo) quartier SIAFOUMOU, vers chemin de Damas Arrondissement N°5.

Statuts enregistrés à Pointe-Noire, au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et Timbres (BEDT Pointe-Noire Centre) le 06 mars 2026, folio 044/03, sous le numéro 140.

RCCM N° CG-PNR-01-2026-B12-00038.

Pour insertion,

Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

OFFICE NOTARIAL
MAITRE VANESSA U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA

SOCIETE «TOOLO» SASU.

Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de: 5.000.000 F CFA. Siège social: Quartier OCH- Zone château d'eau, immeuble le Rocher des Âges, 4ème niveau vers la Poudrière; Pointe-Noire, République du Congo.

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique, reçu le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, enregistré Folio 048/49 N°156, le Notaire soussigné a procédé à la création d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle;
Dénomination: «TOOLO»;

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Conception, développement et commercialisation de solutions digitales, logiciels, applications mobiles et plateformes web;
- Prestations de conseil en transformation numérique;
- Services de maintenance et support technique pour entreprises (B2B) et particuliers (B2C).

Siège social: Pointe-Noire, quartier OCH- Zone château d'eau, immeuble le Rocher des Âges, 4^e niveau vers la Poudrière;

Capital: Cinq Millions de Francs CFA (5.000.000 FCFA);

Directeur Général: TERMINAT BEDI Regis Prefina;

Dépôt: CG-PNR-01-2026-B-00712.

RCCM: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le Numéro CG-PNR -01-2026-B17-00008.

Fait à Pointe-Noire, le 27 Mars 2026.

Pour avis.

Maître Vanessa U.V NOUNGUINI BOLLEM EKONDZA.

**DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO**
Service Gestion Administrative des Marchés & Affaires Juridiques**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Appel d'offres national ouvert N°001/BEAC/CGO/DN.BZV/PN/AONO/Tvx/2026
Du 30 mars 2026 relatif aux Travaux de transformation des appartements
de l'Agence de Pointe-Noire en Bureaux.

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur fonds propres, de transformer les appartements de son Agence à Pointe Noire en bureaux. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une offre.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/2018 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, **entre 09 heures et 12 heures, les jours ouvrés**. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous :

Appel d'Offres National Ouvert n°001/BEAC/CGO/DN.BZV/PN/AONO/Tvx/2026 du 30 mars 2026

Service Gestion Administrative des Marchés et Affaires Juridiques,
5^{ème} étage, porte 514.

B.P: Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo

Tél: (+242) 05 547 80 24.

E-mail : sgambzv@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement en espèces, à la caisse de la BEAC à Brazzaville, **entre 08h00' et 12h00' de la somme non remboursable de**

cent mille (100.000) francs CFA.

Une visite obligatoire du site s'effectuera le jeudi 09 avril 2026 à **10 heures précises à l'Agence BEAC de Pointe Noire.**

Les soumissions, doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard **le 20 avril 2026 à 12 heures 00 précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Appel d'Offres National Ouvert n°001/BEAC/CGO/DN.BZV/PN/AONO/Tvx/2026 du 30 mars 2026

Bureau d'Ordre,
6^{ème} étage, porte 601

B.P: Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo

Tél: (+242) 05 547 80 24.

Les soumissions seront ouvertes en **deux étapes**:

Les plis administratifs et techniques seront ouverts **le 20 avril 2026 à 13 heures précises** à la Direction Nationale de la BEAC à Brazzaville, en présence des représentants des soumissionnaires, **dûment mandatés**, qui souhaiteraient y assister. Dans ce cas, le représentant mandaté doit être muni d'une procuration et de sa pièce d'identité afin d'être accepté en salle de dépouillement.

L'ouverture des plis financiers se tiendra uniquement pour les offres jugées conformes.

Fait à Brazzaville, le

**Le Président de la Commission
des Marchés**



DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Service Gestion Administrative des Marchés & Affaires Juridiques

Avis d'appel d'offres

Appel d'offres national ouvert N°002/BEAC/CGO/DN.BZV/PN/AONO/Tvx/2026
du 06 avril 2026 relatif aux Travaux de Construction d'un Bâtiment R+1 devant abriter le restaurant d'entreprise et la salle de sport de l'Agence de la BEAC à Pointe-Noire.

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de construire, sur fonds propres, pour le compte de son Agence à Pointe Noire, un Bâtiment R+1 pour abriter un restaurant et une salle de sport. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/2018 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre **09 heures et 12 heures, les jours ouvrés**. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

Appel d'Offres National Ouvert n°002/BEAC/CGO/DN.BZV/PN/AONO/Tvx/2026 Du 06 avril 2026

Service Gestion Administrative des Marchés,
5^{ème} étage, porte 514.

B.P: Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo

Tél: (+242) 05 547 80 24.

E-mail : sgambzv@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement en espèces, à la caisse de la BEAC à Brazzaville, entre **08h00' et 12h00'** de la somme non remboursable de **cent cinquante mille (150.000) francs CFA.**

Une visite obligatoire du site s'effectuera le

jeudi 16 avril 2026 à 10 heures précises à Pointe Noire.

Les soumissions, doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard **le lundi 27 avril 2026 à 12 heures 00 précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Appel d'Offres National Ouvert n°002/BEAC/CGO/DN.BZV/PN/AONO/Tvx/2026

Du 06 avril 2026

Bureau d'Ordre,
6^{ème} étage, porte 601.

B.P: Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo

Tél: (+242) 05 547 80 24.

Les soumissions seront ouvertes en **deux étapes** :

Les plis administratifs et techniques seront ouverts **le lundi 27 avril 2026 à 13 heures** à la Direction Nationale de la BEAC à Brazzaville, en présence des représentants des soumissionnaires, **dûment mandatés**, qui souhaiteraient y assister. Dans ce cas, le représentant mandaté doit être muni d'une procuration et de sa pièce d'identité afin d'être accepté en salle de dépouillement.

L'ouverture des plis financiers se tiendra uniquement pour les offres jugées conformes.

Fait à Brazzaville, le

Le Président de la Commission des Marchés

FOOTBALL

L'imbroglie congolais

Pour la première fois depuis sa création, la Fédération congolaise de football se retrouve dans une situation inédite où son président est dans l'incapacité d'exercer ses prérogatives parce que condamné avec deux autres figures (le secrétaire général et le directeur financier) par la juridiction pénale du pays dans le cadre d'une procédure judiciaire portant sur les faits liés à la gestion des fonds de la FIFA.

Les amoureux du football congolais s'interrogent ou se sont interrogés: que va-t-il se passer maintenant? Des médias ont créé la sensation, en s'emparant frénétiquement de l'affaire. «Avec la condamnation du président de la FECO-FOOT, tout le Comité exécutif tombe...», a lâché un pourfendeur de l'institution. Au-delà d'une certaine célérité, a réagi un confrère, la vérité est que les statuts de la FECOFOOT ont prévu ce cas d'espèce, en leur article 37, alinéa 9. Il précise que tout poste au sein du Comité exécutif est considéré vacant en cas de décès ou de démission d'un membre concerné. Ou si celui-ci est définitivement dans l'incapacité d'exercer ses fonctions. «Si le poste de président devient vacant dans le sens de l'article 37 al. 9 des présents statuts,



Henri Endzanga a présidé la dernière session du Comité exécutif

un remplaçant qui assume les fonctions de président par intérim jusqu'à l'Assemblée générale suivante est déterminé par ordre de préséance. Cette assemblée élit un nouveau président pour une durée de mandat restante», ajoute l'article 41 al.6.

Un collectif des clubs (dont cinq seulement font partie de l'Assemblée générale) demande à la FIFA la mise en place d'un Comité de normalisation en raison de la condamnation du président Jean-Guy Blaise Mayolas. Les authentiques membres de la FECOFOOT ne peuvent se permettre de s'asseoir sur les statuts dont ils tirent leur légitimité. On n'a pas besoin de dire le droit ou d'être cerbère du football pour appliquer les statuts de l'organe auquel on appartient.

Lors de la dernière session du Comité exécutif restant, les travaux ont été dirigés par Henri Endzanga, en sa qualité de premier vice-président. Il n'empêche. Dans un climat déjà tendu autour du football national, la FECOFOOT est toujours dans l'impasse. Puisque le président est visé cette fois par une procédure de la chambre d'instruction de la commission d'éthique indépendante de la FIFA. En cause: des faits supposés de malversations financières. Une procédure encore au stade de l'instruction. L'enquête, apprend-t-on, devrait déterminer si les irrégularités présumées relèvent de simples erreurs de gestion ou de véritables malversations financières.

Franck SOUAPIBOU

Etude de Maître BEMOUA GONOCK
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
172, rue Pavie, derrière l'école MFOA, Centre-ville
Brazzaville, République du Congo
Téléphone : 05 046 00 00 - 06 605 40 40
E-mail : etudegonock@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE CONGOLAISE DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT MEDICAUX
en sigle « S. C.C.E.M »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 000 DE FRANCS CFA
SIÈGE SOCIAL 60, RUE OSSOBÉ, ARRONDISSEMENT N°9 DJIRI,
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO
N° DE R.C.C.M CG-BZV-01-2025-B12-00013

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du 28 avril 2025, dûment enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de Talangai à Brazzaville, le 08 mai 2025, sous f° 08617, n° 424, il a été constitué une société ayant les caractéristiques ci-après :

FORME SOCIALE: Société A Responsabilité Limitée.

DENOMINATION SOCIALE: COSTRAIN IMMOBILIER.

OBJET SOCIAL: Les activités des machines d'équipements et fourniture et notamment :

- La fourniture, contrôle, maintenance et installation des équipement médicaux et industriels ;

- Construction d'autre ouvrage de génie Civil; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

DUREE DE LA SOCIETE: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du

Crédit Mobilier.

SIÈGE SOCIAL: 60, RUE Ossobé, ARRONDISSEMENT N°9 Djiri.

CAPITAL SOCIAL: 1 000 000 de Francs CFA, divisé en 100 parts sociales de 10 000 Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, intégralement libérées.

GERANCE: Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 28 avril 2025, à savoir Monsieur **BELLA Eric**, demeurant à BRAZZAVILLE, 60, RUE Ossobé, ARRONDISSEMENT N°9 Djiri, né le 25 septembre 1962 à Ewo (CONGO), de nationalité Congolaise, a été désigné en qualité de Gérant de la société pour une durée limitée.

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE des pièces de constitution le 09 février 2026.

IMMATRICULATION AU RCCM le 26 mai 2025 sous le n° **CG-BZV-01-2025-B12-00013**

Pour l'insertion,
Maître BEMOUA GONOCK

CONSEIL DE BGFIBANK CONGO

Augmentation du capital de la filiale Congo à 70 milliards de FCfa

Sous l'égide de Jean Dominique Okemba, son président du conseil d'administration, et en présence d'Henri Claude Oyima, président directeur général du Groupe BGFIBank, BGFIBank Congo a tenu vendredi 27 mars 2026, son conseil d'administration d'arrêté des comptes, à son siège, à Brazzaville, pour l'exercice 2025.

Les conclusions de cette réunion ont révélé que la banque a enregistré une performance 2025 alignée aux prévisions budgétaires. A l'issue de cette réunion, les administrateurs ont décidé d'augmenter le capital de la banque qui passe de 50 à 70 milliards de F.CFA.

Ouvrant les travaux, Jean Dominique Okemba a reconnu la volonté et l'engagement constant de la Direction Générale et du personnel de la banque dans l'accomplissement de leur mission : assurer la gouvernance rigoureuse, transparente et performante de leur institution financière. Il les a exhortés à avoir "un esprit critique constructif et une exigence de rigueur".

L'ordre du jour a répondu, à la fois, aux exigences réglementaires auxquelles sont

soumis les administrateurs, notamment les impératifs de performance financière et aux enjeux de transformation et de maîtrise des risques dans un environnement bancaire de plus en plus exigeant.

Le conseil d'administration a procédé, ce faisant, à l'analyse d'une série de dossiers, dont les rapports de gestion, les évolutions réglementaires et leur impact sur la filiale dirigée par Yvon-Serge FOUNGUI ainsi que des comptes de l'exercice 2025 clos à la date du 31 décembre 2025.

Henri Claude Oyima Président Directeur Générale du Groupe BGFIBank a affirmé qu'au regard des résultats obtenus, un grand soutien du conseil d'administration est accordé aux responsables et à l'ensemble des collaborateurs de BGFIBank Congo pour leur détermination et leur engagement dans les activités. «En 2025 une grosse opération a



De g. à dr: Jean Dominique Okemba et Henri Claude Oyima



Henri Claude Oyima félicitant Yvon-Serge Founqui

été effectuée en fusionnant la filiale BGFIBank Congo à la banque Société générale. Les performances de cette fusion sont bonnes par rapport aux prévisions budgétaires. Nous avons réalisé un résultat qui est conforme aux indications budgétaires. Cela a permis de déterminer un montant des dividendes de 10 milliards de F.CFA pour les actionnaires». C'est pourquoi, l'une des principales décisions de la banque a porté sur le renforcement de ses fonds propres, en l'occurrence l'augmentation de son capital.

Cette décision permet de renforcer au mieux la capacité de BGFIBank Congo dans l'accompagnement des opérateurs économiques, notamment les grandes entreprises, les petites, les moyennes et les particuliers dans le cadre du nouveau plan stratégique BGFIBank 2030.

Parlant de la cartographie de BGFIBank Congo, Henri Claude Oyima a dit : «c'est la première banque au Congo aujourd'hui. BGFIBank Congo compte 18 agences implantées sur toute l'étendue du territoire national. Il faut également

savoir que par l'orientation de notre ancienneté sur le marché, l'accompagnement des grandes entreprises du pays, le capital du Groupe BGFIBank a été ouvert à l'ensemble des concitoyens au niveau de notre sous-région Afrique centrale, dans la zone Afrique de l'Ouest, au niveau de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique». Aujourd'hui, ce sont plus de 8 mille actionnaires qui détiennent des titres du Groupe BGFIBank, a-t-il souligné.

Jean Dominique Okemba, clôturant les travaux, a noté une fois de plus le sens de responsabilité qui a caractérisé les responsables et le personnel de la banque. «Le conseil d'administration a examiné avec rigueur tous les points inscrits à l'ordre du jour. Les décisions prises aujourd'hui traduisent notre volonté de consolider la solidité financière de notre Banque et de renforcer son dispositif de gouvernance. Notre responsabilité collective se prolonge entre autres, dans le suivi rigoureux de la mise en œuvre des décisions arrêtées», a-t-il conclu.